

S  
D  
L  
e

10 mai - 4 juin  
N.C.A. NATIONALES  
**votez**  
N'oubliez pas

N°495 ISSN 0751-5839  
15 mai 1999

L'UNIVERSITE  
SYNDICALISTE  
CLASSIQUE  
MODERNE  
TECHNIQUE  
SYNDICAT NATIONAL DES  
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE

# Les rendez-vous de mai

Dossier, enquête : réduire notre temps  
et notre charge de travail

## KOSOVO : DES RÉACTIONS (extraits)

### Refuser l'humanitaire à géométrie variable

**V**enir en aide dans nos lycées et collèges aux malheureux réfugiés kosovars, qui n'y souscrirait à première vue ? Syndicalistes attachés au principe de laïcité, nous n'adhérons pas pour autant à l'Appel lancé par l'Internationale de l'Éducation et relayé par divers syndicats F.s.u. en faveur d'une aide unilatérale aux seuls réfugiés du Kosovo.

En effet, cet appel « oublié » tout bonnement que c'est l'O.t.a.n., émanation militaire de la superpuissance américaine et des grands États capitalistes d'Occident (ceux-là mêmes qu'il n'y a pas si longtemps nombre d'enseignants progressistes qualifiaient d'« impérialistes ») qui a pris l'initiative d'une agression caractérisée contre un État souverain en contournant soigneusement l'O.n.u. et les Parlements nationaux de plusieurs des États engagés dans le conflit. Rappelons à ce sujet que le droit international ne reconnaît nullement le pré-tendu « droit d'ingérence », c'est-à-dire le « droit » que

s'arrogent les grandes puissances, notamment les U.s.a. et l'Union européenne, d'intervenir à leur guise dans les petits États, triés en fonction de leur docilité envers la Maison-Blanche. [...]

**Des syndiqués S.n.e.s.-lycée Condorcet - Lens**

### Les victimes serbes

**L'**U.s. n° 494 ne parle que de solidarité avec les Kosovars albanais, semblant totalement oublier les bombardements des U.s.a. et des pays suivistes de l'O.t.a.n. comme si toutes les victimes civiles n'avaient pas le même poids...

Les victimes serbes et monténégrines, la destruction systématique des infrastructures et de l'économie de la République yougoslave sont-elles moins graves ? Je pensais jusqu'à présent que notre syndicat, notre fédération s'opposaient aux bombardements sur la Yougoslavie et j'ai participé, au nom de notre fédération, à deux délégations dans ce sens à la préfecture de Mayenne. [...]

**J.-P. R., Château-Gontier (53)**

### L'arrêt des bombardements

**M**on attention a été attirée dans l'U.s. n° 493 par un Appel pour le Kosovo qui fait référence en particulier aux enseignants et élèves « albanais » (en fait, albanophones, je suppose, puisqu'ils sont citoyens yougoslaves) réfugiés en Albanie, Macédoine et Monténégro. Bonne initiative des 291 syndicats d'enseignants du monde entier. Une initiative aussi intéressante aurait, à mon avis, été de joindre à cet appel une demande pressante d'arrêter les bombardements. Bombarder les gens d'une main et tendre l'autre en leur faveur me semble relever d'une abominable hypocrisie, d'autant que ceux des Kosovars demeurés sur place - c'est malgré tout la majorité - n'ont droit qu'aux bombes et pas à la charité ! [...]

**R.O. - Béziers (34)**

### Pas sur le même plan

**L**a campagne décidée par la F.s.u. pour aider les enseignants albanais est une excellente initiative. Les O.n.g. soulignent toujours l'importance de

l'école pour les enfants des réfugiés.

J'approuve aussi l'effort de la F.s.u. pour maintenir le contact avec les organisations serbes démocratiques qui se trouvent dans une situation extrêmement difficile, je ne doute ni de leur sincérité, ni de leur courage.

Et pourtant, je ne peux pas être d'accord avec le passage de leur déclaration disant que « l'action de l'O.t.a.n. a sapé les résultats qu'elles ont obtenus et mis en danger la survie même de la société civile en Serbie » (cf. Pour n° 56 p. 16). En ce qui concerne la société civile en Serbie, c'est Milosevic qui l'a déjà liquidée en établissant une dictature de type fasciste, bien avant l'intervention de l'O.t.a.n. ! Il y a là une façon de déplacer les responsabilités qui me paraît ne pas tenir compte de la chronologie des événements, de leur enchaînement.

Quant à dire que l'O.t.a.n. a sapé les résultats obtenus, de quels résultats

s'agit-il ? Je n'ai pas à critiquer l'engagement des collègues serbes démocrates, je le répète, mais c'est un fait qu'ils n'ont pas réussi, malgré tous leurs efforts, à ralentir seulement la politique raciste de Milosevic. [...]

On peut comprendre que les démocrates serbes, dans la situation où ils sont, ne soient pas aussi enthousiasmés par les frappes de l'O.t.a.n. que les Albanais. Mais le drame de la Serbie est que l'opposition interne à Milosevic n'a pas eu les forces suffisantes pour arrêter les crimes du dictateur. Il est impossible d'en rejeter la faute sur l'O.t.a.n. : l'accusation est à la fois trop grave et trop évidemment contraire à la réalité pour être acceptée.

Autrement dit, je souhaite que la F.s.u. sans engager de polémique inutile, s'efforce néanmoins de prendre ses distances avec des déclarations qui donnent une interprétation des événements inacceptable.

**A. D. - Toulon (83)**

### Rapport Guyard Danger

**C**e rapport traite de la « gestion des personnels enseignants du second degré ».

Faut-il rappeler une fois de plus à nos dirigeants (qui se veulent encore socialistes) qu'on ne gère pas des personnes mais des marchandises. Nous sommes en plein dans la « pensée unique » de la société libérale et ce rapport vaut d'ailleurs à son rédacteur les félicitations de responsables de la droite dont Méhaignerie.

Alors, ô surprise, le grand obstacle à une bonne gestion des personnels du second degré c'est, devinez

quoi, le mouvement national. Ce point revient trois fois dans les conclusions. Jugeons sur pièces : « L'institution du mouvement national déconcentré a permis de mettre un terme à cette structuration verticale, source de lourdeur... ». Opinion plutôt cocasse puisque ce mouvement déconcentré est à peine commencé et que donc personne n'est à même d'en faire le bilan. (Ce rapport est paru le 31-03-99). Cela sent le préjugé... Bien sûr, comme ce rapporteur a décidé de faire dans la nouveauté, il nous gratifie de savantes considérations sur la baisse démographique et propose de passer d'une « logique de

flux à une logique de stock », terme bien méprisant employé naguère par Rocard et qui lui avait valu une inoubliable levée de boucliers.

Ce compte rendu est un catalogue de mesures réactionnaires. Soyons vigilants ; certaines vont plus loin encore que ce qu'Allègre et son staff nous ont servi jusqu'à maintenant. Citons encore ces conclusions :

« Il a regretté que la gestion des remplacements demeure au niveau du rectorat, faisant observer que, dans l'enseignement privé, elle était du ressort du chef d'établissement ». Le privé comme modèle, tout est clair !

Ce rapport prône également

le maintien de 8 000 à 10 000 auxiliaires pour assurer « une gestion souple » du système.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé de ce rapport, les esprits se sont libérés et les membres de la commission des finances ont fait diverses propositions telles que :

- embaucher « des professeurs associés » dans les Lp.,
- développer la bivalence pour éviter des « traumatismes » aux élèves de 6<sup>e</sup>.

On y déplore « l'absence d'autorité administrative des chefs d'établissement sur les enseignants », « l'absence de consultation des chefs d'établissement dans la nomination des professeurs ». Bonjour le caporalisme !

Notons enfin quelques propositions intéressantes telles que « la création d'une médecine du travail, actuellement inexistante dans les services de l'Éducation nationale ». Gageons que le ministre fera bon usage de ce constat et accordera les moyens nécessaires.

Ces conclusions ne constituent pas à proprement parler la politique de l'actuel gouvernement en matière d'éducation mais elles en sont forcément très proches. Elles montrent qu'il n'y a pas eu évolution depuis juin 97 de la part de nos gouvernants et qu'il faut tout mettre en œuvre pour repousser de tels projets.

**G. C. S2 - Saône-et-Loire**

## ACTION

**Les rendez-vous de mai** 4

## TEMPS PRÉSENT

**Retraites : décisions avant fin 99** 6**Un rapport de mauvaise foi** 7

## MOUVEMENT 99

**Intra-académique (suite)** 8

## DOSSIER

**Temps de travail, charge de travail** 10

## KOSOVO

**Opération cartables** 15**NOTRE MÉTIER** 22**LOISIRS CULTURE** 24**US PRATIQUE** 26**DOC'NOTES** 28**Élections à la C.a. nationale du S.n.e.s. : c'est parti !**

Le scrutin se déroule du lundi 10 mai au vendredi 4 juin dans votre section S.n.e.s. d'établissement (S1). L'importance et la finalité de ce vote ont été soulignés dans l'U.s. n° 493 qui a également publié les listes et déclarations d'orientation. Pour organiser ce vote, votre S1 a reçu un *Courrier de S1* spécial (bulletins de vote, liste des électeurs et d'émargement des votants, procès-verbal de dépouillement) ainsi que les circulaires et bulletins académiques. Cette U.s. contient en **page 27 un bulletin de vote** que vous pouvez utiliser et reproduire.

Contribuez à élire une direction syndicale nationale représentative des aspirations des syndiqués. Organisez le vote, votez et faites voter !

**Eugenio Bressan**

Ce numéro comporte un encart volant Cabinet Chodes.



**L'Université Syndicaliste**, hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré, SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél. standard : **01 40 63 29 00**.

- Directeur de la publication : Gérard Anthéaume. Tél. 01 42 80 91 04
- Rédacteur en chef : Serge Chatelain.
- Collaborateurs permanents : Claudie Barles, Andrée Béhotéguy, Francis Guillaud.
- Secrétariat de rédaction : Gabrièle Hübner.
- Service publicité : Catherine Pinchaux. Tél. : 01 40 63 29 80.
- Photocomposition et photogravure noire et couleur : CAG.
- Imprimerie : FAVA PRINT, Les Mureaux (78).
- C.P. N° 1578 D 73.
- Prix du numéro : 7,80 F • Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 168 F ; étranger : 263 F. 2) Autres, France : 242 F ; étranger : 335 F.
- Photo de couverture : Daniel Maunoury.
- Publicité : Compaq (25), MRIFEN (32), ZizZag (30), SCT Tourisme (31).
- Petites annonces (30, 31).
- Pour s'informer et donner son avis :
  - Minitel : 3615 USTEL
  - E-Mail : Secgene@snes.edu
  - Internet : <http://www.snes.edu>



# La rentrée se joue encore maintenant

Nous entrons dans la dernière ligne droite de l'année scolaire. Pour près de 90 000 collègues, c'est encore l'inconnu : avec le mouvement déconcentré, beaucoup attendront jusqu'à la fin juin, voire au-delà, pour savoir où ils enseigneront à la rentrée. Le calendrier n'est guère amélioré, les stagiaires d'l.u.f.m. sont nommés dans un nombre plus restreint d'académies. Faute d'une information suffisante de la part du ministère, un nombre important de titulaires académiques n'ont pas formulé de vœux alors qu'ils doivent participer au mouvement intra-académique. Beaucoup seront affectés sur zone géographique large.

La période qui s'ouvre est très importante et les élus du S.n.e.s. vont tout faire pour que les collègues soient bien défendus. Parallèlement, l'action se poursuit par une pétition et des rassemblements.

La mise en œuvre de la réforme des lycées doit être l'occasion de rester au plus près de nos propositions. D'ici fin juillet, les arbitrages vont être rendus sur le budget 2000. Il s'annonce plus mauvais que celui de 1999.

Le 9 mai, avec 12 000 manifestants de la F.s.u., a pesé pour faire avancer une alternative à la politique gouvernementale. Il reste encore beaucoup à faire d'ici fin juin, y compris pour imposer la modification de la date de rentrée, dont nous demandons le report au 9 septembre, ainsi que des modalités de la pré-rentrée.

**Monique VUAILLAT**, secrétaire générale



*Plus de 12 000 collègues de tous les secteurs et de toutes les catégories ont participé à la manifestation nationale de la F.s.u. organisée le 9 mai à Paris, à Toulouse et à Marseille. C'est la suite des initiatives de mars et l'amorce d'un mouvement durable pour l'éducation et pour la jeunesse. Nouveaux rendez-vous fin mai pour la réduction du temps de travail, l'emploi et les retraites.*



*Nous étions 12 000 à Paris, Toulouse, Marseille*

© TH. NECTOUX

# Les rendez-



© TH. NECTOUX

**L**es cortèges du 9 mai ont été marqués par la satisfaction d'être rassemblés sur des exigences communes résumées par la banderole de tête parisienne « Pour l'éducation, pour les jeunes, il faut démocratiser, transformer, investir, recruter ». Malgré le regret de ne pas être venus en plus grand nombre, les participants ont exprimé la volonté de prolonger les batailles de mars et d'amorcer un vaste mouvement pour l'éducation et pour la jeunesse. « Nous manifestons parce que le conflit demeure, parce que nous voulons

une autre politique permettant aux jeunes de vraiment réussir et parce que rien ne se dessine sinon un budget 2000 que l'on nous dit encore pire que le budget 1999 qui déjà ne comprenait pas de créations de postes » a déclaré Monique Vuailat, en tant que co-secrétaire générale de la F.s.u., en ajoutant « c'est une étape d'un mouvement qui nous voulons durable et que nous nous attacherons à construire, espérons-le, avec nos autres partenaires ». Daniel Le Bret, également secrétaire général de la F.s.u., a lui aussi souligné « la néces-

sité de rassembler l'ensemble des forces sociales sur l'école, affaire de tous ».

C'est dans cet esprit qu'il faut mettre à profit les semaines qui nous séparent des congés scolaires pour faire signer massivement l'appel de la F.s.u. et poursuivre au niveau du S.n.e.s. toutes les initiatives pour faire modifier les décisions ministérielles tant sur la réforme des lycées, la situation des collèges, l'affectation des personnels que la préparation de la rentrée.

Il s'agit notamment de saisir l'oc-



**Non à l'amputation  
des vacances  
non aux trois jours  
de prérentrée**

**La date de rentrée doit être  
fixée au 9 septembre.**

L'effet cumulé du réalignement de la rentrée des lycées sur celle des collèges avec le maintien du calendrier du bac précédent et le recul du calendrier du brevet, ampute les vacances de tous les personnels.

Le S.n.e.s. avait voté contre ce calendrier au C.s.e. du 2 juillet 98. Il n'a pas été consulté sur le calendrier des examens. Il a lancé une pétition qui a recueilli 15 000 signatures remises au ministre le 14 avril dernier.

Il faut encore la faire signer et adresser des protestations au ministre.

Il faut réfléchir aussi à la façon dont nous allons réagir aux trois jours de prérentrée.

# vous de mai



casation des conseils d'enseignement et des conseils d'administration des établissements pour continuer à contester le contenu de la réforme en Seconde et batailler pied à pied pour rapprocher les dispositions prises de nos demandes (cf. consignes détaillées dans la prochaine *U.s.* et le prochain *Courrier de SI*). Il s'agit de saisir aussi l'occasion du mouvement intra-académique pour organiser le maximum de rassemblements en direction des rectorats en particulier autour de la pétition nationale T.a./T.r. (cf. page 8) pour

faire améliorer les conditions d'affectation et faire respecter les droits des personnels. Il s'agit d'amplifier la protestation sur les dates de rentrée et l'extension de la prérentrée, et d'intervenir dès maintenant auprès des députés sur les arbitrages du budget 2000. Simultanément, la F.s.u. appelle à l'action de fin mai annoncée par la C.g.t., la C.f.d.t., la C.f.t.c. et la C.g.c. sur l'emploi et la réduction du temps de travail. Elle s'est adressée aux confédérations pour la prise en compte de la question des retraites dans les objectifs de cette

semaine d'initiatives et pour leur proposer de décider d'un temps fort qui permettrait de faire apparaître dans les départements les mobilisations unitaires des salariés de l'ensemble des secteurs. La F.s.u. s'efforce de construire une participation de l'ensemble des fédérations et organisations de fonctionnaires sur une plate-forme associant les exigences de réduction du temps de travail dans la fonction publique, de dégel de l'emploi public et résorption de la précarité, de défense des retraites. L'U.f.f.a.-C.f.d.t. a décliné sa

demande de rencontre mais des réunions bilatérales ont déjà eu lieu avec l'U.g.f.f.-C.g.t., le groupe des 10 et la fédération de fonctionnaires F.o., au cours desquelles la F.s.u. a présenté sa proposition. Il reste quelques jours pour la concrétiser. Chacun peut en mesurer l'importance. Comme en ce qui concerne la politique éducative, se joue non seulement l'évolution de nos métiers mais aussi une part importante de l'avenir des jeunes dans les choix qui vont être faits en matière d'emploi public et de retraites.  
**François Labroille**

## SEXISME ?

A l'approche des examens, méditons sur le contenu du sujet de maths du bac série L de Grenoble en 1998.

Voici trois exercices proposés aux élèves :

• « A 16 ans, Julie pesait 50 kg. Depuis, son poids a augmenté de 2 % chaque année par rapport à celui de l'année précédente.

1. Combien pesait-elle à 17 ans ? A 18 ans ?

2. Actuellement, elle a 21 ans. Quel est son poids ?

3. Elle décide de faire un régime et de perdre désormais chaque année, pendant 5 ans, 2 % du poids qu'elle avait l'année précédente.

Quel sera, si elle tient son engagement, son poids à 26 ans ? »

• « Elisabeth a quatre chapeaux (un noir, un blanc, un rouge et un vert) et trois sacs (un noir, un rouge et un jaune). Dans l'obscurité, elle prend au hasard un sac et un chapeau.

1. Quelle est la probabilité pour que le chapeau et le sac soient de la même couleur ?

2. Quelle est la probabilité pour que ni le chapeau ni le sac ne soient noirs ? ».

• « Pierre a placé 20 000 F au taux de 4 % l'an, avec intérêts capitalisés chaque année.

On note :  $u_1$  la somme dont Pierre disposera le 1/1/1999,  $u_2$  la somme dont Pierre disposera le 1/1/2000 et  $u_n$  la somme dont Pierre disposera le 1/1/(1998 + n).

Calculer la somme dont Pierre disposera le 1/1/2005 (...) ».

Signalez-nous, comme l'ont fait les collègues de Grenoble, les sujets de ce type.

## AVENIR DES RETRAITES

# Décisions avant la fin de l'année

*A l'occasion de la remise officielle du rapport Charpin le 29 avril dernier, le Premier ministre a annoncé une nouvelle concertation et des décisions avant la fin de l'année. La F.s.u. demande un grand débat national et associe pleinement la défense et la consolidation des retraites au développement de l'action pour l'emploi et la réduction du temps de travail.*

**L**e jour même où lui était remis le rapport du Commissariat général au Plan, le Premier ministre a présenté ses réflexions sur l'avenir des retraites dans un entretien publié dans *le Parisien*.

Lionel Jospin s'est voulu rassurant sur la méthode en souhaitant une nouvelle phase de concertation et s'est en partie démarqué du rapport Charpin en s'affirmant plus volontariste sur le terrain effectivement décisif de l'emploi. Mais il a précisé que cette procédure devait aboutir à des décisions avant la fin de l'année et a complété les propositions inacceptables du rapport du Plan par l'hypothèse tout aussi inacceptable des fonds de pension fonctionnant comme « étage complémentaire » du système de retraite.

La F.s.u. a saisi cette occasion pour rappeler son refus tant des regressions envisagées que du statu quo. Elle refuse l'acceptation d'un chômage massif qui se traduit dans le rapport Charpin par l'hypothèse d'un taux de population qualifiée « d'employable » de l'ordre de 6 % qui inclurait donc une forte proportion de jeunes diplômés. Elle refuse en même

### Lionel Jospin : concertation et décisions

[...] Ce diagnostic n'est que la première étape de notre démarche. Une deuxième concertation doit à présent s'engager (...) pour réfléchir à toutes les orientations envisageables. Elle portera donc sur les hypothèses du rapport Charpin, sur les voies de réforme que les partenaires sociaux souhaitent voir emprunter comme sur la méthode. Cette concertation (...) sera animée par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry, avec le concours du ministre de l'Economie et des Finances, Dominique Strauss-Kahn, du ministre de l'Equipement, Jean-Claude Gayssot, et du ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, Emile Zuccarelli (...). Je crois raisonnable de dire que nous pourrions dégager les orientations nécessaires à la réforme de notre système de retraite à la fin de cette année.

[...] Il n'y a qu'une seule chose qui soit impossible : ne rien faire. A partir de là, toutes les options peuvent être discutées, y compris une forme d'épargne collective consacrée au financement des retraites.

Extraits entretien de L. Jospin au Parisien - 29/04/99

temps les reculs qui sont programmés, qui reviendraient soit à retarder l'âge de départ à la retraite avec des conséquences dramatiques pour l'emploi des jeunes soit à amputer les retraites d'au moins 30 %. Elle refuse tout autant l'introduction d'un étage de capitalisation. Son objectif est de maintenir le taux de remplacement du dernier salaire par la pension et sa parité

entre public et privé, ce qui passe par l'annulation des mesures régressives déjà prises à l'encontre du secteur privé. Il passe « par d'autres choix, plus favorables à l'emploi, à la productivité et à la croissance » ainsi que par « la consolidation des régimes de répartition en élargissant leurs modalités de financement ».

Depuis, la F.s.u. a multiplié les démarches auprès des autres organisations syndicales pour aller vers des initiatives de grande ampleur en articulant étroitement les revendications de réduction du temps de travail, de créations d'emplois, de défense et consolidation des retraites. C'est sur cette plate-forme qu'elle a décidé de s'associer à la semaine d'action décidée pour la fin mai par la C.g.t., la C.f.d.t., la C.g.c. et la C.f.t.c. sur les 35 heures et l'emploi et qu'elle a proposé aux sept fédérations de fonctionnaires de prendre des initiatives unitaires dans tous les départements dans le cadre de cette semaine.

**François Labroille**

### Les propositions du rapport Charpin

1. L'allongement progressif à 42,5 ans de la durée de cotisation – un trimestre par génération à partir de 2000 – jusqu'en 2019, pour bénéficier d'une pension à taux plein.

2. L'introduction d'un mécanisme d'abattement dans la fonction publique (celui qui existe déjà dans le régime général serait en revanche atténué) pour les personnes qui n'atteignent pas la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein : diminution de 0,9 point par trimestre manquant des 75 % du dernier traitement.

3. Le développement de fonds de réserve créé par la loi de financement de la Sécurité sociale 1999, fondé sur la technique par capitalisation et présenté en appui des régimes par répartition.

4. La validation de certaines périodes d'inactivité est également préconisée.

UN RAPPORT DE MAUVAISE FOI

# Des milliers d'enseignants payés à ne rien faire ?

*La publication du rapport de la commission sénatoriale d'enquête sur la situation et la gestion des personnels de l'Éducation nationale (commission Gouteyron) a immédiatement donné lieu à une campagne de presse sur le thème des enseignants « planqués » : de 10 000 à 30 000 selon les titres !*

**I**l faut dire que le rapport est entièrement marqué par le parti pris de démontrer que l'éducation nationale souffre non pas d'un manque de moyens mais d'une mauvaise gestion de ceux dont elle dispose. Incapable de relever des abus significatifs, il procède donc à des estimations aux fondements obscurs, à des amalgames tendancieux, à des interprétations malveillantes et orientées. Ainsi la commission invente 10 000 enseignants en « surnombre », à partir de données tronquées et d'amalgames, jouant sur le décalage qui a pu exister entre personnels en poste et supports budgétaires pour laisser croire qu'il s'agit d'enseignants recrutés au-delà des besoins. Elle dénonce des sur-recrutements en passant sous silence la crise de recrutement qui touche encore fortement certaines dis-

ciplines. Elle présente comme gaspillages (« pertes en ligne ») les décharges et surtout les détachements en oubliant que l'essentiel des détachés assurent des fonctions d'enseignement dans d'autres ministères (coopération, défense, agriculture...). Les droits et les garanties des personnels, comme leurs maxima de services, sont présentés comme autant de sources de perte de productivité. En fait, la commission, par ses démonstrations, minore les besoins d'un service public de qualité, fait l'impasse sur les besoins nouveaux, sur la nécessaire ambition pour la formation des jeunes. Et c'est ce qui caractérise les solutions qu'elle avance, avec des thèmes proches de ceux développés dans le rapport de deux députés socialistes MM. Guyard et Durand. Ainsi, loin de déplorer l'absence d'une pro-

grammation pluriannuelle des recrutements ou de proposer la transformation des H.s. en emplois, nos sénateurs proposent de limiter l'entrée en I.u.f.m. ; ainsi ils prônent la polyvalence, notamment pour les T.r., l'annualisation des services, le recours aux vacataires. Sans jamais se poser la question de l'élevation de la qualification et de l'amélioration de la formation, ils suggèrent d'utiliser plus les stagiaires I.u.f.m. pour des remplacements et conçoivent la formation continue comme un instrument pour faciliter la flexibilité. Bref, une conception non seulement sans ambition mais à l'opposé même du sens de notre métier et des véritables solutions pour faire face aux problèmes réels que rencontre le service public.

**Gérard Aschieri**



## RECTEUR FAUTIF

Saisi par une collègue avec l'aide du S3, le tribunal administratif de Caen vient de donner une bonne leçon au recteur, en annulant une nomination illégale. (1)  
Si ce dernier pouvait affecter une enseignante d'arts plastiques chargée de fonctions de remplacement au sens du décret du 30 septembre 1985 (« titulaire académique ») sans consultation préalable de la commission administrative paritaire académique, le poste devant être pourvu sans délai, il ne pouvait lui imposer un complément de service dans un enseignement différent (arts appliqués) et dans un autre établissement situé dans une autre ville. Le tribunal, qui précise que le décret du 30 septembre 1985 ne déroge pas à celui du 25 mai 1950, ne reconnaît au recteur, en matière de complément de service, que le pouvoir d'imposer à l'intéressée soit un enseignement différent dans son établissement d'affectation, soit un service dans sa discipline dans un autre établissement de la même ville. Un autre jugement du même jour va dans le même sens. (2)

(1) 27.04.1999, Mlle Maryvonne David, n° 981786.  
(2) 27.04.1999, M. Philippe Hervé, n° 981690.



**CONVENTION  
ÉDUCATION NATIONALE-  
INAVEM SUR  
L'AIDE AUX VICTIMES  
(B.o. du 25 mars 99)**

Le ministère vient de signer une convention avec l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation.

L'I.n.a.v.e.m., créé en 1986 à l'initiative du ministère de la Justice regroupe 150 associations dont il garantit la qualité des interventions. L'I.n.a.v.e.m. est financé par plusieurs ministères.

La convention est conclue pour trois ans et mise en place dans 14 départements « sensibles » : Bouches-du-Rhône et Vaucluse, Oise, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, Nord, Rhône, Paris, Seine-Maritime, Haute-Garonne, Yvelines, Hauts-de-Seine et Val-d'Oise.

Selon le ministère, le recours à l'I.n.a.v.e.m. doit permettre d'améliorer les réponses déjà apportées par les circulaires ministérielles et interministérielles.

L'objectif des associations est la reconnaissance de la victime et de ses droits, l'apaisement des conflits, la lutte contre l'isolement des victimes, la diminution du sentiment d'insécurité. Elles doivent permettre l'organisation dans la durée d'un accueil des élèves victimes et de leurs familles, ainsi que des personnels victimes de violences, leur proposer un soutien psychologique, une information sur leurs droits et un accompagnement dans leurs démarches sociales, médicales ou juridiques.

Le dispositif sera évalué chaque année avant une extension progressive à l'ensemble du territoire.

**MOUVEMENT 99**

**INTRA-ACADEMIQUE  
(suite)**

*A mesure que la période de la tenue des commissions du mouvement intra se rapproche, il semble bien que le ministre ait donné des consignes strictes pour que soit tenu le calendrier annoncé dès le début de cette année : " tout " doit être terminé à la mi-juin. Effet d'affichage médiatique oblige ! Et cela en dépit es retards, dysfonctionnements, erreurs dont un certain nombre de collègues ont été victimes. Le S.n.e.s. continue à multiplier pressions et interventions en particulier sur la situation des T.a.-T.r. qu'il appelle à l'action : pétition nationale, rassemblements académiques en vue d'une initiative nationale.*

**DOSSIER HORS-DÉLAI :  
DOSSIER PAPIER**

La période de saisie des vœux est terminée. Pourquoi en reparler ? Parce qu'un certain nombre de collègues, principalement des T.a., mal informés par l'administration n'ont pas compris qu'il leur fallait impérativement faire une demande à l'intra ; parce que d'autres n'ont pas pu saisir et coder certains de leurs vœux (codes erronés donnés par les rectorats notamment à Lille, Caen, Créteil, Poitiers) ; parce que la commission de révision d'affectation intracadémique ne s'est tenue que les 10 et 11 mai et que les collègues qui obtiennent satisfaction doivent maintenant obtenir rapidement un dossier papier du nouveau rectorat d'accueil pour faire leurs vœux.

Le S.n.e.s. revendique donc, compte tenu des dysfonctionnements multiples, qu'aucun collègue en difficulté ne se voie refuser un dépôt de dossier *extra tempora*, à bref délai.

**ACCUSÉS DE RÉCEPTION /  
CONFIRMATION  
DE DEMANDE**

Ils sont édités, actuellement, par les établissements.

Les dates limites de retour au rectorat de la demande intra sont mises à jour régulièrement sur les sites Internet et USTEL du S.n.e.s. car nous avons obtenu des aménagements par rapport aux calendriers initiaux.

Contrairement à ce qu'affirment cer-

tains chefs d'établissement ou certains rectorats, ils peuvent être corrigés. Nous invitons tous les collègues qui le souhaitent à compléter ou à modifier sans se laisser intimider : ajouter le vœu toute Z.r. d'un département que l'on n'avait pas pu coder est tout à fait possible ; corriger le code d'un groupement de communes erroné au départ est indispensable. Corriger en rouge afin que cela soit bien visible. Que les collègues conservent un double après correction et signature et qu'ils le joignent à la fiche syndicale : le travail de défense conduit par les élus académiques en sera facilité.

**Pensez à joindre les pièces justificatives. L'administration ne les réclamera pas !**

**VÉRIFICATION  
ET CONTESTATION  
DE BARÈMES**

Après vérification des barèmes par les services rectoraux, ceux-ci les affichent sur les serveurs académiques (là encore les calendriers sont mis à

jour par les sections académiques du S.n.e.s. et sur les serveurs nationaux). Nous recommandons aux collègues de consulter cet affichage et de contester par écrit auprès du rectorat leur barème si celui-ci ne prend pas en compte des éléments auxquels ils pensent avoir droit (bonifications familiales, vœu département préférentiel, etc.).

Là encore, informez la section académique du S.n.e.s. de votre contestation (par fax de préférence) : les interventions des élus en groupe de travail paritaire en seront d'autant plus efficaces.

**STAGIAIRES  
EN SITUATION  
RENTRÉE 1999**

Les procédures en vigueur les années précédentes sont reconduites.

Les rectorats, en accord avec les établissements et les corps d'inspection, doivent réserver pour ces collègues des supports provisoires pour qu'ils effectuent leur stage à l'année.

Leur affectation devrait être examinée

**A partir du 27 mai**  
sur le mouvement  
intra-académique  
Permanence téléphonique au S4  
**01 40 63 29 60**  
en complément des permanences  
dans les sections académiques du S.n.e.s.

lors des groupes de travail paritaires début juillet.

### AJUSTEMENTS DE RENTRÉE

C'est ainsi que l'administration nomme la troisième opération, qui consiste à affecter provisoirement pour l'année ou sur remplacement de courte et moyenne durée, les collègues affectés à titre définitif sur zone de remplacement.

La position du ministère et de la plupart des rectorats se résume ainsi :  
 – il est hors de question qu'il y ait formulation de vœux géographiques à l'intérieur de la zone ou qu'il y ait expression par les collègues d'une préférence sur le type de remplacement souhaité parce que cela alourdirait considérablement le travail des personnels des rectorats et que cela mettrait en péril le calendrier affiché par le ministre ;

– ce sont donc, à ce stade des discussions, les vœux exprimés à l'intra, ou l'affectation de l'année 98/99, ou le domicile des collègues qui guideront

le travail de l'administration. Quant au barème utilisé, ce pourrait être les seuls éléments liés à l'ancienneté dans le poste et à l'échelon !

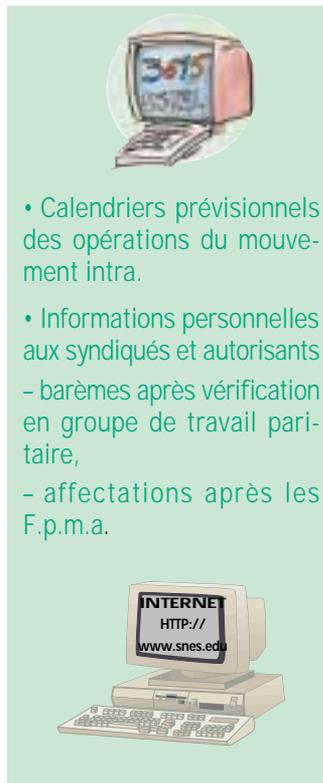
Chacun appréciera la rigueur de la méthode, la transparence et la prise en compte des intérêts des collègues. S'il est indéniable que la déconcentration du mouvement s'est traduite par une aggravation de la charge de travail des personnels des rectorats, il eût été souhaitable que formation, information et renforts aient été pensés en temps et en heure par l'administration.

En tout état de cause, le S.n.e.s. appelle tous les collègues, notamment les plus concernés, à se mobiliser et à réagir contre de telles dégradations.

Signez massivement et rapidement la pétition nationale.

Participez aux initiatives académiques pour exprimer vos exigences d'une gestion humaine et équitable en rappelant haut et fort au ministre que c'était son engagement et qu'il n'est pas tenu.

**Danielle Hémerly**



• Calendriers prévisionnels des opérations du mouvement intra.

• Informations personnelles aux syndiqués et autorisants – barèmes après vérification en groupe de travail paritaire,

– affectations après les F.p.m.a.

## Pétition T.a. - Tr

Nous entrons dans la deuxième phase du mouvement déconcentré auquel le S.n.e.s. s'est opposé. Les conséquences sont la diminution des mutations interacadémiques, la concentration des sortants d'I.u.f.m. dans quelques académies, le risque pour les T.a. de se retrouver autoritairement affectés sur zone de remplacement pour y effectuer des remplacements de courte durée. Dans le même temps, le ministre tente de donner un cadre réglementaire à la flexibilité en abrogeant le décret T.a.-T.r. de 1985 et en promulguant un nouveau décret.

Les luttes syndicales impulsées depuis le début de l'année ont fait reculer le ministre sur plusieurs points du projet de décret : référence explicite au respect de la qualification, abandon de la remise en cause des indemnités de remplacement, abandon des dispositions les plus négatives dans la définition des tâches de remplacement (tâches « éducatives », activité pédagogique et complément de service dans tous les établissements d'une zone, annualisation des ser-

vices). Mais des problèmes importants demeurent. Le S.n.e.s. maintient son exigence d'un retour au mouvement national et demande dans l'immédiat :

– que l'exercice du remplacement de courte et moyenne durée demeure un choix professionnel. Cela implique au minimum que les personnels, affectés sur zone, puissent exprimer le vœu « remplacement à l'année » ainsi que des vœux géographiques à l'issue du mouvement intra ;  
 – que les moyens provisoires (H.s., crédits...) soient transformés et massivement implantés en postes fixes dans les établissements ;

– que les postes de titulaire remplaçant soient créés à hauteur des besoins et implantés sur des zones limitées, inférieures au département, et que les remplacements sur la zone limitrophe se fassent sur la base du volontariat ;

– que les affectations provisoires soient traitées en groupe de travail paritaire pour garantir le respect du barème et des vœux.

Nom - Prénom	Établissement (précisez T.a., T.r., M.a., titulaire d'un poste en établissement)	Signature

## SEXISME ORDINAIRE

Dans certains départements, en particulier d'Outre-Mer il est difficile pour les collègues femmes, qui ont le mauvais goût d'être à la fois mères de famille et enseignantes, de poursuivre une carrière normale. Nous connaissons déjà les maintiens de note administrative l'année où les collègues étaient en congé de maternité. Ce qui d'ailleurs a été jugé par la Cour de Cassation et la Cour européenne qui ont considéré qu'il s'agissait là de discrimination intolérable et ont condamné l'employeur de droit public.

Nous nous trouvons maintenant face à des mises en demeure de chefs d'établissement qui listent les absences légales des personnels (en particulier, des congés pour enfants malades) et qui les menacent suite à ces absences trop nombreuses, « qui risquent de nuire à leur carrière ».

Nous comprendrons sans peine que leur note administrative est dans le collimateur.

Les personnels et le S.n.e.s. ont réagi vivement à cette atteinte à l'égalité et à la dignité de collègues qui sont avant tout des enseignantes.

# Les enseignants a

*L'U.s. n° 462 du 8 avril 1998 proposait deux enquêtes sur « le temps/la charge de travail ». Objectifs : mesurer le temps et la charge réelle de travail, connaître l'avis des enseignants sur certaines propositions syndicales ou ministérielles. Rappel du contexte : fin de la consultation Meirieu sur les lycées et colloque national à Lyon ; annonces du ministre sur le service des enseignants. Le contexte a évolué, les questions du temps et de la charge de travail sont plus que jamais à l'ordre du jour : commission Bancel sur les conditions de travail et de vie des enseignants, publication du rapport Roché sur le temps de travail dans la fonction publique, deuxième loi sur les 35 heures qui est mise en débat. Les enquêtes montrent que les enseignants travaillent au-delà de 40 heures. Elles expriment l'exigence de voir leur charge de travail réduite, afin de mieux assumer des tâches plus complexes. Le congrès de Lille en a pris acte. Pourtant, les enseignants – comme les fonctionnaires – sont laissés pour compte, même si on reconnaît qu'ils ont assumé la massification du système. Gel du budget ne rime pas avec lutte contre le chômage. Nous ne pouvons en rester là : semaine d'action avec les confédérations du 25 au 29 mai.*



© DANIEL MAUNOURY

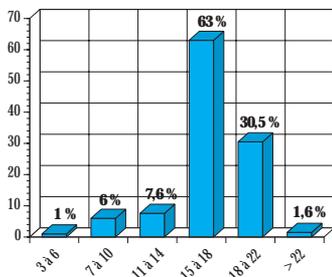
*Le questionnaire invitait les enseignants à évaluer le temps consacré à leur activité professionnelle sous toutes ses formes : activités hebdomadaires régulières : cours, préparations, corrections, mais aussi activités diverses dans l'établissement et recherches personnelles ; activités qui ne peuvent s'évaluer que trimestriellement parce que réparties très inégalement dans le temps ou même concentrées sur quelques semaines du trimestre.*

*654 enseignants du second degré ont répondu à cette enquête. En moyenne, ils déclarent effectuer 44,8 heures de travail hebdomadaire régulier et 33,7 heures par trimestre consacrées à d'autres activités professionnelles (soit 2,8 heures par semaine).*

# Auto-évaluent leur temps de travail

*En moyenne, préparations de cours et corrections multiplient le temps de travail de travail par deux.*

**Heures de cours : 17,2 h en moyenne**

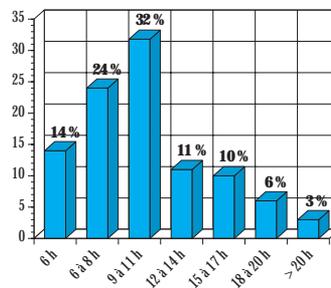


Cette moyenne s'explique par la diversité des maxima de service : agrégés, certifiés, disciplines artistiques, décharges diverses... et temps partiels. Elle inclut les heures supplémentaires.



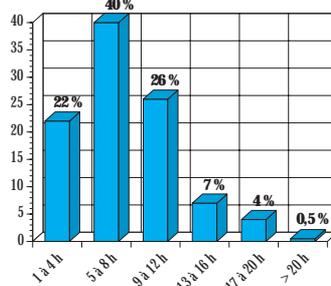
© DANIEL MAUNOURY

**Préparation des cours**



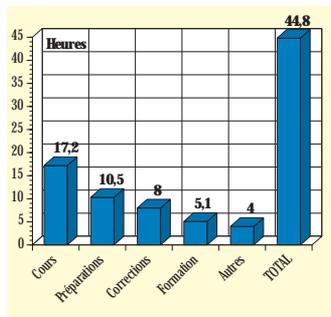
Moyenne : 10,5 h

**Corrections de copies**

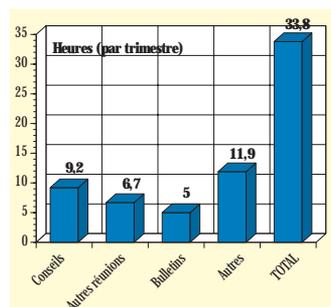


Moyenne : 8 h

**Activités hebdomadaires régulières**



**Activités non hebdomadaires**



## Avec les autres salariés

C'est en 98 que le Parlement votait la loi sur la réduction du temps de travail : il s'agissait de la première étape du dispositif, une loi qui se voulait incitative et misait sur la négociation collective.

Moins d'un an après, la loi Aubry a donné lieu à de multiples accords, de nombreux conflits mais bien peu de créations d'emplois. En janvier, la ministre de l'Emploi annonçait 10 500 emplois créés ou sauvegardés. Avec l'entrée en jeu des grandes entreprises publiques (E.d.f.-G.d.f., La Poste...), les perspectives se sont élargies mais le bilan est au mieux de quelques dizaines de milliers d'emplois. Bien loin des centaines de milliers de créations que le gouvernement avait fait miroiter.

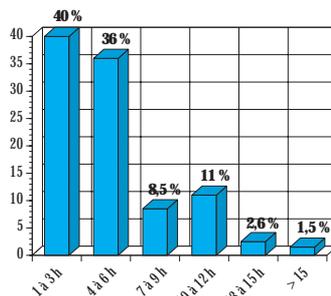
De fait, le patronat a mené bataille pour essayer, comme il dit, de « neutraliser les effets néfastes de la loi Aubry » et éviter de créer des emplois. Il s'est appuyé sur les faiblesses de la loi elle-même, et s'est efforcé d'utiliser à plein la possibilité d'augmenter le contingent des H.s. et de développer la flexibilité, en rompant avec la définition hebdomadaire du temps de travail afin de réorganiser le travail sans embauches.

A présent, le débat s'engage sur la seconde loi qui, mise en débat à l'automne, doit définir les conditions concrètes de la réduction du temps de travail en 2000 : il importe qu'elle corrige les insuffisances de la première et prenne un caractère plus contraignant. Mais une véritable politique de réduction du temps de travail et de création d'emplois ne peut pas se faire sans la fonction publique. Dominique Taddei, membre du Conseil d'analyse économique, rappelait devant le congrès de la F.s.u. que l'enjeu, c'était 300 000 emplois. C'est aussi l'exemple que l'Etat, en tant qu'employeur, peut donner aux entreprises.

Lors des négociations salariales de janvier 98, la F.s.u. avait imposé la prise en compte de la question du temps de travail mais le gouvernement avait cherché à la contourner en mettant simplement en place une mission d'étude, présidée par Jacques Roché : celle-ci a rendu son rapport un an après, en février 99. S'il ne présente pas une vision caricaturale du travail des fonctionnaires, ce rapport en déforme et minimise la réalité. Il est centré autour de la banalisation d'un décompte annuel du temps de travail : la notion de 35 h n'y apparaît plus que comme un moyen de calcul d'une durée annuelle qui s'établirait entre 1580 et 1600 heures. En fait, le rapport lie réduction du temps de travail et flexibilité sans répercussion sur l'emploi.

Depuis, le ministre de la Fonction publique a reçu successivement les fédérations de fonctionnaires dont la F.s.u. Ces audiences ont été l'occasion pour le ministre de réaffirmer que la création d'emplois ne saurait être un objectif dans la fonction publique ! Tout cela montre bien la nature des obstacles auxquels nous sommes confrontés avec le gel de l'emploi public et explique les tentations de flexibiliser notre temps de travail qui ne cessent de resurgir. Cela montre aussi combien nous avons intérêt à agir avec les autres salariés.

**Formation complémentaire**



**Lectures, recherches, stages... Moyenne : 5,1 h.**

Il s'agit de tout ce qui peut contribuer à compléter ou mettre à jour la formation. Estimation peut-être minorée, car un nombre important d'enseignants ont eu, de toute évidence, quelque scrupule à considérer comme temps de formation des lectures et recherches personnelles, pourtant indispensables.

# Les enseignants auto-évaluent...

## Nos commentaires

**A**nalyser de façon objective la charge de travail des enseignants est très difficile. Il faudrait, pour cela, croire à la fonction de révélateur que constituerait la moyenne obtenue en additionnant les réponses individuelles. Or ces moyennes sont constituées, pour partie, de chiffres extrêmes, soit de marges, qui sont autant de révélateurs des disparités du métier.

Sont ainsi absorbées par les temps partiels, les deux heures supplémentaires non rémunérées des enseignements artistiques. Ainsi les tableaux ne présentent-ils qu'une vérité relative de laquelle les rythmes de travail et la spécificité disciplinaire sont également absents.

L'enquête fait apparaître crûment la différence de situation professionnelle entre un professeur d'arts plastiques ou d'éducation musicale qui voit « passer » jusqu'à 600 élèves par semaine, et un professeur de physique appliquée en B.t.s. qui déclare en avoir 11 (sur un temps partiel, il est vrai). Dans ce domaine, la moyenne est trompeuse, puisque le service dit « moyen » indique 5,5 classes, pour 3 niveaux et 137,8 élèves.

Dans ces conditions, sur quoi inter-

venir avec une efficacité qui ne lèse aucune situation ?

Malgré tout, le poids global du temps et de la charge de travail des enseignants de second degré apparaît très nettement. Déclarant 44,8 heures de travail hebdomadaire régulier auxquelles s'ajoutent 33,7 heures de travail trimestriel divers, les professeurs de second degré sont aujourd'hui bien au-delà des 35 heures de travail hebdomadaire. On peut estimer au total, qu'une heure de cours – ou travail visible – exige trois heures de travail non visible, toutes activités hebdomadaires confondues. C'est bien cette forme spécifique du temps de travail des enseignants de second degré qui doit être prise en compte.

La question de la visibilité du travail enseignant apparaît à travers de nombreuses réponses : pour une moyenne de 17,1 heures de cours, ce sont 44,6 heures de travail hebdomadaire qui sont déclarées, non comprises les activités trimestrielles régulières. A la question abordant un travail hebdomadaire ne dépassant pas 35 heures, la moyenne des réponses donne un service devant élèves de 14,5 heures.

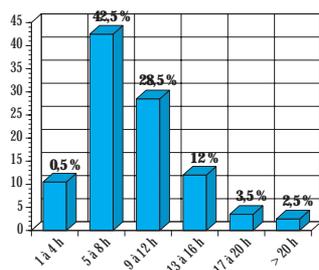
Mais les réponses témoignent d'une méconnaissance complète des autres disciplines. La plupart des collègues pensent que la discipline qu'ils en-

seignent demande plus de travail, de quelque ordre qu'il soit, que la discipline du voisin. Les accusations fusent en ordre dispersé mais fourni. Ces réflexions se cantonnent habituellement dans le non-dit et apparaissent ici, à la lecture de l'enquête, de façon parfois récurrente.

Par ailleurs, nombreuses sont les propositions qui répondent à la demande d'allègement du travail non visible : inclure dans le service les ateliers de pratique artistique, la plupart des activités péri-éducatives, l'orientation et les activités de professeur principal, les contacts avec les entreprises, les visites de stage, les rencontres avec les parents, « tout ce que nous faisons avec nos élèves »... Ces réponses sont de différents ordres et témoignent de leur personnalisation. Si 11,9 % sont contre, 57,7 % sont pour, chacun souhaitant intégrer ce qui est son activité spécifique.

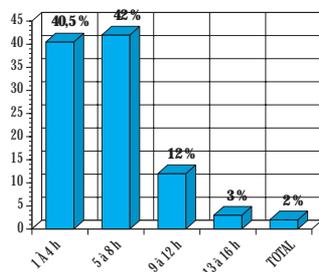
Ainsi, les répondants affirment clairement que le temps de travail des enseignants déborde très largement et de façon très diversifiée celui qui est passé dans la classe avec les seuls élèves. C'est donc l'ensemble : travail visible et codifié, travail invisible, non codifié (et qui ne doit pas l'être) qui doit être pris en compte pour mesurer le temps de travail réel des enseignants.

### Conseils de classe, de profs, d'enseignement



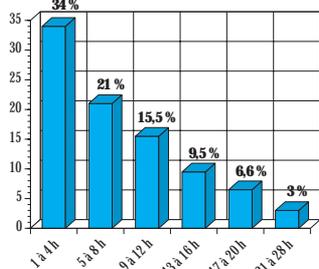
Moyenne trimestrielle : 9,2 h.

### Bulletins



Moyenne trimestrielle : 6 h.

### Autres activités



Moyenne trimestrielle : 11,9 h.  
37 activités citées, dont : sorties, voyages, atelier théâtre, chorale, visites d'entreprises, suivi de stagiaires...



© DANIEL MAUNOURY

*Les professeurs de second degré sont aujourd'hui bien au-delà des 35 heures de travail hebdomadaire.*

# Préoccupations essentielles : les effectifs, la charge de travail



*654 personnes ont répondu à l'enquête. Il ne s'agit nullement d'un échantillon scientifiquement ou quantitativement représentatif. (On a cependant pu constater que le dépouillement complet n'a que très peu modifié [moins de 1 %] les résultats issus des 300 premiers questionnaires.) Les réponses aux questions fermées de l'ensemble des 654 enquêtes ont été dépouillées. Seules les réponses aux questions ouvertes de 300 enquêtes prises au hasard l'ont été, du fait de la lourdeur du travail et de la forte récurrence des réponses. L'ensemble de ces résultats peut être considéré comme un bon indicateur des tendances du milieu, et c'est ainsi qu'il faut les entendre.*

## Question : quelles demandes vous paraissent prioritaires ?

Tableau n° 1

	Total tous établissements	Priorité 1	Priorité 2	Total Z.e.p.	Priorité 1	Priorité 2
Diminuer l'effectif des classes	70 %	46 %	24 %	80 %	62 %	18 %
Multiplier groupes et dédoublements	39 %	17 %	23 %	10 %	6 %	4 %
Réduire les maxima de service	39 %	27 %	12 %	51 %	21 %	30 %
Obtenir 2 heures de concertation	15 %	6 %	9 %	11 %	1 %	10 %
Supprimer les heures supplémentaires imposables	11 %	3 %	8 %	-	-	-
Transformer les heures supplémentaires	-	-	-	27 %	9 %	18 %

**A** une écrasante majorité (79,5 %), les enseignants veulent que l'on établisse une priorité dans les revendications du S.n.e.s. (voir tableau n° 1) : réduction des effectifs et multiplication des dédoublements ; cet ordre

est différent en Z.e.p. : la réduction des maxima de service intervient en 2<sup>e</sup> position. C'est l'allègement de la charge de travail qui est demandé, plus que la seule réduction du nombre d'heures de cours. Les effectifs par

classe sont considérés comme le facteur essentiel de la charge de travail aujourd'hui. Sans doute le fait que la question des effectifs apparaît en première position tient-elle au fait que travailler avec des groupes moins nombreux permet

à la fois de réduire la charge de travail dans toutes les situations d'enseignement et donc la pénibilité du métier, mais également de mieux faire travailler les élèves, donc d'être plus efficace auprès de chacun d'eux.

Le fait qu'en Z.e.p. la réduction des maxima de service est davantage exigée, peut être dû à la plus grande fatigue nerveuse que représentent certaines heures de cours ; leur diminution représente dès lors une nécessité pour réduire la forte pénibilité du métier.

Le poids de la charge de travail est sous-jacent tout au long des réponses (questions 4, 5, 15...) et confirmé par l'enquête sur la mesure de la charge de travail réelle.

## Question : quels paramètres nouveaux pourraient être pris en compte pour diversifier nos demandes d'allègement de la charge de travail ?

Tableau n° 2

	Oui	Non	Collèges (réponses positives)	Lycées (réponses positives)
Classes difficiles	145	9	46,1 %	49,6 %
Nombre de classes et de niveaux	134	11	40,7 %	50,4 %
Effectifs réels de chaque enseignant	129	9	34,6 %	52,0 %
Service sur deux établissements ou plus	124	16	43,0 %	40,8 %
Mise en œuvre de nouveaux programmes	84	13	23,8 %	33,6 %
Préparation de T.p. et ateliers en techno	45	5	10,7 %	18,4 %
Relations avec le milieu professionnel	43	7	13,8 %	14,4 %

**C**ependant, la charge de travail doit aussi prendre en compte des facteurs multiples dont certains sont assez récents. Les réponses à la question ouverte 4 (voir tableau n° 2) l'expriment clairement : alléger la charge de travail nécessite de tenir compte non seulement du nombre de classes et de niveaux et des effectifs par enseignant, mais aussi – et prioritaire-

ment – du fait de travailler dans des classes ressenties comme difficiles (même s'il reste à déterminer ce qu'est une classe difficile), et des nouvelles conditions d'exercice du métier – le service à cheval sur deux établissements par exemple. Des différences collège/lycée apparaissent dans l'ordre de priorité. On a là l'ensemble des éléments qui déterminent la pénibilité du métier.

# Temps de travail et évolution des services



© DANIEL MAUNOURY

**L'**organisation des services posée ou induite par plusieurs questions est le second thème récurrent.

- Dans leur grande majorité (62,3 %), les répondants sont pour la suppression des deux heures sup-

plémentaires imposables. Les questions n'incitaient pas à faire le lien avec une revalorisation salariale ; la question est pourtant sous-jacente.

- 47,8 % des répondants sont opposés à la différenciation des maxi-

ma de service collège/lycée : 52 % des répondants de collège contre 44 % des répondants de lycée. Mais le taux d'indécis est de 29 % (essentiellement des professeurs de collège). Plus d'un tiers des professeurs de lycée souhaiteraient une différenciation ; ils justifient très souvent cette position par la lourdeur des corrections de copies. Ceux qui sont pour le *statu quo* rétorquent que la dépense nerveuse en collège nécessite un temps important de récupération. (Remarque : face à la demande du S.n.e.s. de généraliser l'heure de première chaire au lycée, la Cour des Comptes a émis un avis défavorable sur cette pratique [*Le Monde* du 7.1.99]).

- Trois questions portaient sur une nouvelle organisation des services (voir tableau n° 3). On peut tirer quelques enseignements de la comparaison des réponses :

- la proposition du S.n.e.s. recueille le plus d'avis favorables ;
- la proposition ministérielle recueille le plus d'avis défavorables et le moins d'hésitants ; parmi ceux qui acceptent et ont répondu à la question ouverte (si oui, à quelles conditions précises ? si non, pourquoi ? 300 questionnaires dépourillés), seule une faible minorité semble le faire sans aucune condition ; la majorité accepte à condition que les heures au-delà de 15 incluent la concertation, ou que l'aide soit directement liée au cours, ce

qui rejoint la proposition du S.n.e.s. ;

- la troisième proposition, intermédiaire, recueille logiquement le plus d'hésitants et le plus d'avis partagés. Ainsi l'idée d'une nouvelle organisation des services semble être acquise par une majorité, avec des nuances collège/lycée, certifiés/agrégés. Cependant, un débat a lieu sur la forme de cette organisation, le contenu des activités et les conditions de sa mise en œuvre.

## La forme de l'organisation

Seule une très faible minorité semble prête à accepter sans condition une augmentation des maxima de service pour assurer une aide individualisée aux élèves.

Pour la grande majorité, les maxima de service doivent être maintenus en l'état, mais inclure d'autres activités que les cours : la concertation et le travail collectif semblent faire l'objet d'une demande forte (question 10). Par contre, si l'idée d'inclure de l'aide aux élèves dans les services ne trouve pas d'opposition catégorique, elle n'entraîne pas non plus une forte adhésion et exige d'inclure un temps de concertation dans le service (question 12). Sans doute les pratiques de collège et les difficultés pour faire réussir certains élèves suscitent si ce n'est un désir, du moins des interrogations chez un certain nombre de collègues, quant à la nécessité de trouver d'autres formes de travail avec les élèves pour les aider. En définitive, la question liée à l'organisation du temps de service, en présence des élèves mais hors cours, comme l'aide individualisée est bien celle du contenu effectif de celui-ci : quelle serait son efficacité ? que devient le métier d'enseignant ? comment travailler sans contenus précis, en quasi cours particuliers ?

## Quelle activité d'enseignement ?

La question des programmes et contenus d'enseignement, de la pédagogie et des objectifs de l'enseignement est donc sous-jacente, liée à celle des missions des enseignants.

## Quels services ?

Tableau n° 3

	Ensemble	Collèges	Lycées	Certifiés	Agrégés
Question 10 : Peut-on formuler la demande d'une diminution générale du nombre maximum d'heures de cours auxquelles s'ajouterait un forfait pour concertation, travail collectif, soit 18 -2 heures pour les certifiés et 15 -1 heure pour les agrégés ?	oui 62,5 % non 18,6 % indécis 18,7 %	69,2 % 13,8 %	57,6 % 20,0 %	68,1 % 14,2 %	50,0 % 27,5 %
Question 11 : Le ministre a parlé d'un service des enseignants de 15 heures de cours + 3 ou 5 heures de présence obligatoire dans l'établissement en présence d'élèves, pour aider ceux qui en ont besoin. Mais la concertation ne serait pas prise en compte. Etes-vous d'accord avec cette idée ?	oui 29,8 % non 56,1 % indécis 13,9 %	30,7 % 54,6 %	32,8 % 53,6 %	30,6 % 54,5 %	32,5 % 55,0 %
Question 12 : Accepteriez-vous, avec le même contenu un service de 16 + 2 ?	oui 37,6 % non 34,2 % indécis 28,0 %	40,7 % 41,5 %	34,4 % 37,6 %	40,3 % 38,0 %	20,0 % 42,5 %

Dans ces pages, nous vous présentons l'opération « **Un cartable rempli pour les jeunes du Kosovo** », que la F.s.u. vient de lancer. Nous avons retenu cette modalité pour l'immédiat parce qu'elle répond à la demande la plus pressante du syndicat des enseignants du Kosovo, le SBASHK, avec qui nous sommes en contact régulier (son président, Agim Hyseni, a participé à notre récent congrès de Lille). Cette opération sera complétée dès que possible par des propositions de **jumelage** entre des classes et des établissements français et les groupes de jeunes que nos collègues kosovars sont en train de rassembler et de **rescolariser** dans les camps de Macédoine et d'Albanie (nous avons pour l'instant moins d'informations sur ce qui se passe au Monténégro).

Dans un avenir que nous souhaitons aussi proche que possible, mais qui ne dépend malheureusement pas de nous, nous élargirons cette action à l'ensemble des jeunes et des enseignants du Kosovo, albanais et serbes, ainsi qu'à ceux de Serbie.

Il s'agit donc d'une **action de solidarité syndicale internationale** concrète pour que le **droit à l'éducation**, parfois mis au second rang des urgences dans les situations de grande détresse, soit rapidement rétabli pour l'ensemble de la jeunesse de la région. En prenant des initiatives pour y faire participer les jeunes de nos établissements, nous en ferons une **action citoyenne**, qui n'exclut pas la dimension humanitaire mais qui la dépasse en mettant l'accent sur **un droit fondamental**.

Cette action associe aujourd'hui, sous des formes diverses, l'ensemble des organisations membres de l'Internationale de l'Education en Europe et, sur le terrain, le SBASHK déjà cité, les deux syndicats de l'enseignement d'Albanie et celui de Macédoine (voir notamment le communiqué publié dans *I'U.s.* n° 493).

Faut-il en déduire, des collègues nous écrivent pour s'en inquiéter, que le S.n.e.s. et la F.s.u. renonceraient à faire entendre leur point de vue sur les événements actuels au Kosovo et en Serbie en général, pour se réfugier dans la « solidarité », voire « l'humanitaire » ? A la question posée ainsi, la réponse est évidemment non. Notre congrès de Lille a adopté un texte qui définit notre position : il faut que les autorités yougoslaves et serbes cessent leurs actions répressives et le nettoyage ethnique en cours au Kosovo (et commencé bien avant les bombardements), il faut que les bombardements de l'Otan soient arrêtés (les développements récents confirment qu'ils ne constituent en aucun cas une solution). A partir de là, c'est la recherche d'une solution politique qui doit prévaloir, sous l'égide des Nations unies, solution qui pour être durable doit pleinement prendre en compte les aspirations de la population albanaise du Kosovo, permettre le retour rapide des réfugiés dans leurs foyers, le jugement des criminels de guerre et, à l'évidence, la mise en place d'une force internationale pour garantir le respect des engagements pris et la protection des populations civiles.

La difficulté, c'est que les organisations qui jusqu'à une période récente tentaient de mobiliser l'opinion sur ces questions (avec d'ailleurs des différences d'approche parfois importantes) y ont renoncé, soit parce qu'elles n'y parviennent plus, soit parce qu'elles ne le veulent plus pour des raisons qui leur appartiennent.

Le résultat est que, sauf dans quelques rares déparquements (le Nord, les Pyrénées-Atlantiques, récemment), il n'y a plus d'initiatives communes sur le Kosovo. Ce qui traduit bien sûr la grande diversité des points de vue dans la société et chez les membres du syndicat.

Pointer cette difficulté ou plutôt cet état de fait, ce n'est évidemment pas renoncer à notre propre expression. C'est pourquoi nous inscrivons bien évidemment les **actions de solidarité** que nous proposons dans notre demande générale d'un règlement politique de la question du Kosovo.

Nous maintenons aussi le contact avec les organisations syndicales en Serbie, notamment celles de l'opposition au régime actuel. Elles sont d'ailleurs dans une situation plus précaire qu'il y a quelques années, l'intervention de l'Otan jouant aujourd'hui en faveur des réactions nationalistes cultivées par le régime.



# Des cartables remplis pour les enfants du Kosovo





**"Les enseignants ont  
un rôle vital à jouer  
dans la survie de mon  
pays, l'enseignement  
est leur arme."**

**Agim Hyseni**  
Président du Syndicat  
des enseignants du Kosovo

© Photo Hazir Reka/Reuter

# **Pour que les jeunes du Kosovo puissent étudier**

**OPÉRATION CARTABLE :  
PRENDRE CONTACT AVEC LES SECTIONS DE LA FSU OU DE SES SYNDICATS**

**La solidarité financière continue : chèque à l'ordre de la FSU (mention Solidarité Kosovo)  
à envoyer à FSU, 3-5, rue de Metz, 75010 PARIS**

# Un cartable rempli pour les jeunes du Kosovo

## INDICATIONS PRATIQUES

Entre sept cent et huit cent mille personnes, dont une grande proportion d'enfants, se trouvent aujourd'hui dans une situation de grande détresse dans les camps de réfugiés, pour l'essentiel en Albanie et en Macédoine.

D'après les demandes qui nous parviennent du syndicat des enseignants du Kosovo, il faut d'urgence du matériel scolaire de base, y compris du papier à dessin et des boîtes de couleurs permettant de réengager des activités d'expression, de communication. Il s'agit de permettre une rescolarisation rapide des élèves. L'ouverture d'écoles d'été à partir du mois de juin pour rattraper le retard pris est prévue.

### Le sens de notre initiative

Au-delà du droit fondamental à l'éducation, une reprise rapide de la scolarité, même dans des conditions difficiles, est la meilleure façon pour tous ces enfants, de retrouver un équilibre, de surmonter les traumatismes de tous ordres qu'ils ont vécus.

### Avec qui ?

Outre le syndicat kosovar, nous sommes en relation avec les syndicats enseignants de Macédoine, d'Albanie et du Monténégro, qui, sur place, apporteront une aide logistique à cette campagne.

### Comment ?

Au bout du compte, il faut arriver à constituer des lots de cartables remplis (pas de livres, bien sûr, question de langue, mais quelques cahiers,

« Nous reprendrons

le travail

aussitôt

que possible,

même si tout cela

est provisoire,

les enseignants

ont un rôle vital

à jouer

dans la survie

de notre pays

et l'enseignement

est leur seule arme.

Pour cela,

nous cherchons

du soutien,

avons besoin

de votre aide. »

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS  
DU KOSOVO

assortiment de base : crayons, stylos, compas, équerre, règle, boîte de couleurs, papier à dessin).

**Deux options sont en principe ouvertes. La plus participative : collecter le matériel avec les jeunes de l'établissement, constituer les cartables, etc. Des indications seront envoyées aux sections départementales F.s.u. pour plus de précisions. La plus commode (que nous proposons de privilégier pour l'instant) : organiser une collecte financière, en associant éventuellement les élèves ou les classes intéressées, le S.n.e.s. et la F.s.u. se chargeant de la constitution des colis au plan national (envoyer dans ce cas les chèques dès que possible au S.n.e.s., 1, rue de Courty, avec la mention « des cartables pour le Kosovo »).**

On pourra organiser des conférences de presse, et des actions d'information/collecte dans les lieux fréquentés.

### Quels soutiens ?

La F.s.u. a obtenu la prise en charge de l'acheminement du matériel dans les pays d'accueil par la cellule d'urgence du ministère des Affaires étrangères. Nous discutons avec le ministère de l'Education nationale pour que l'administration se charge de l'acheminement des cartables en France. Le matériel sera remis à nos partenaires syndicaux sur place, qui se chargeront de la répartition et de la distribution.



## Service et activité d'enseignement

Tableau n° 4

	Ensemble	Collège	Lycée
Question 5 : Diminuer l'horaire élève pour multiplier les dédoublements et les groupes (ou réduire la taille de certains groupes : travail sur ordinateur...) diminuerait-il la charge de travail des enseignants et améliorerait-il les conditions d'apprentissage des élèves ?	oui : 44,0 % non : 25,6 % indécis : 30,2 %	40,7 % 28,4 %	47,2 % 21,6 %
Question 13 : Est-il envisageable de diminuer l'horaire élève pour mettre en œuvre un service de 16 + 2, en présence d'élèves, pour aider ceux qui en ont besoin (concertation exclue) ?	oui : 25,5 % non : 44,0 % indécis : 30,3 %	oui : 20,7 % non : 53,0 %	oui : 28,8 % non : 37,6 %
Question 14 : Pourrait-on envisager une activité se rapprochant des « travaux d'initiative personnelle encadrés » (T.i.p.e.) des classes préparatoires : horaire élève et horaire professeur permettant une recherche autonome et interdisciplinaire des élèves, sur des thèmes précis, encadrés par les enseignants ?	oui : 42,3 % non : 6,8 % indécis : 40,7 %	oui : 35,3 % non : 20,7 %	oui : 49,6 % non : 16,0 %

**O**n retrouve ce questionnaire en comparant les réponses aux questions 5, 13 et 14 (voir tableau n° 4). La préférence de ceux qui ont répondu semble nettement aller à un travail avec un groupe d'élèves réduit, sur un objet de travail défini par un programme, dans le cadre d'un enseignement, plutôt qu'à une aide individualisée. Il peut y avoir une interrogation sur la pertinence de cette nouvelle activité : peut-on parler d'une aide aux élèves sans un contenu, un objet de travail défini ? Cette aide peut apparaître comme une tâche supplémentaire à la tâche d'enseignement, dans des registres différents, alors même que tout enseignant s'efforce de répondre aux difficultés des élèves dans le cadre des cours. L'apprentissage du travail autonome par les élèves, travail encadré par les enseignants et interdisciplinaire sur un thème précis et en petits groupes, tel qu'était défini le T.i.p.e., confirme ces choix. On a là une définition cohérente de la mission centrale des enseignants, déclinée sous des formes nouvelles, mais respectant le noyau dur du travail sur les savoirs avec les élèves : un travail sur un objet ayant un contenu défini et une relation plus personnalisée aux élèves par la médiation de ce contenu et de ce travail de recherche.

Les réponses diffèrent quelque peu entre professeurs de collège et de lycée.

### Les objectifs pédagogiques avant la gestion des moyens

Même si certains ont des hésitations

sur les horaires-élèves – question 13 : 25,5 % acceptent une diminution pour instaurer une aide et 30 % sont indécis –, les 2/3 de ceux qui ont répondu explicitement à cette question n'acceptent la nouvelle organisation des services des enseignants qu'à la condition de ne pas abaisser ces horaires. Cette diminution ne paraît acceptable – avec hésitations – que dans le but de multiplier les groupes ou dédoublements (question 5). De fait, nombreux sont ceux qui craignent que la pure gestion des moyens ne se substitue aux objectifs pédagogiques.

De même, tout ce qui concerne les aménagements des horaires hebdomadaires soulève le soupçon de volonté d'annualisation (question 17) : 42 % sont contre, « c'est la tarte à la crème de l'autonomie des E.p.l.e. », peut-on lire. Pour les 58 % qui y sont favorables, ils sont soumis à conditions : être très limités, sans amplitude et surtout à l'initiative des équipes pédagogiques (34 %).

Il ressort de l'ensemble de ces réponses que s'ils expriment une forte demande de réduction des effectifs, de concertation et de travail collectif, les enseignants hésitent à diminuer l'horaire-élève et ne veulent pas dépasser les actuels maxima de service, fût-ce pour aider les élèves en difficulté. Mais d'autres modes d'organisation de l'activité scolaire liant contenus disciplinaires ou interdisciplinaires et relation plus personnalisée aux élèves sont à examiner.



© CLÉMENT MARTIN

## La gestion du temps, de la carrière et de la vie

**P**lusieurs questions abordent divers aspects de ce thème.

Une majorité relative de 44 % est favorable à ce que l'on peut appeler un « compte-épargne temps » (question 15 : rémunération de certaines heures supplémentaires incompressibles ou d'heures à forte pénibilité sous forme d'heures capitalisables transformées en congé, avec un taux d'équivalence particulier) – mais 28,2 % sont contre et 27,5 % sont indécis (méconnaissance du système, manque de recul... ?) ; les professeurs de lycée et les agrégés y sont davantage favorables, pour beaucoup à la condition que le choix en revienne exclusivement à l'intéressé sans qu'aucune pression ne soit faite pour les besoins du service.

Pour certains, cette éventualité est liée au passage progressif à la retraite : accumuler des heures supplémentaires avec un taux d'équivalence (par

exemple : 1 h année = 1 mois de congé ou 1 h = 2 h à récupérer), permettrait de partir plus tôt à la retraite.

Le passage progressif à la retraite est pensé comme nécessité par 65 % des répondants (contre à peine 5,6 % d'opposants), avec un avis positif plus élevé chez les professeurs de collège (question 18). On peut penser que s'expriment ici, d'une certaine manière, le poids global de la charge de travail et les difficultés de plus en plus grandes à assumer l'activité professionnelle, au fur et à mesure du déroulement de la carrière. Plus des deux tiers des répondants à la question ouverte (si oui, quelles propositions faites-vous ?) ont formulé des propositions : réduction progressive du service à partir de 50 ou 55 ans, mais aussi : être particulièrement déchargé de cours en échange d'autres activités, par exemple aide aux jeunes collègues, études dirigées ou aide aux élèves.

# Que dira le rapport Bancel ?

*La dernière séance du groupe de travail constitué dans le cadre de la mission Bancel sur les conditions de vie et de travail des enseignants a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 1999. Le rapport n'est toujours pas remis au ministre. Sans préjuger de son contenu définitif, nous pouvons, cependant, dégager quelques éléments qui devraient être retenus (nous nous limitons, ici, aux propositions relatives au temps de travail).*



© CLÉMENT MARTIN

**L**es enseignants ont su s'adapter à la massification, il n'y a pas eu d'immobilisme de la part des professeurs du second degré. Hétérogénéité du public scolaire, bouleversements des disciplines, pressions multiples liées à une demande sociale de plus en plus exigeante, autant de facteurs d'accroissement de la pénibilité d'un métier où l'on doit sans cesse se justifier. Ces constats ont fait consensus ; sauf injonctions contraires, ils devraient être présents dans le rapport.

Renforcer le rôle d'expert centré sur le savoir disciplinaire suppose de combattre les dérives « socio-éducatives » mais il est indispensable, dans le même temps, de « reconfigurer » le métier en y intégrant, plus que par le passé, la dimension du travail collectif. Orientation sur l'évolution nécessaire de l'activité enseignante que nous partageons, à condition, toutefois, qu'elle ne serve pas de prétexte à une accumulation de tâches supplémentaires.

Le rapport devrait indiquer que la charge de travail hebdomadaire se situe dans une fourchette allant de 38 à 42 heures. La moyenne de 42 heures semble plus proche de la réalité. Le rapport Roché (reprenant une étude de la D.e.p. de 94) n'intègre pas le temps de recherche personnel et oublie un bon nombre d'activités irrégulières. Le recteur Bancel devrait argumenter sur le fait que la règle de trois pour ramener aux 36

semaines n'a pas de sens compte tenu de la spécificité du métier d'enseignant.

De ce constat il découle que les enseignants sont concernés par le pas-

sage aux 35 heures. Attention, ne pas s'attendre à une proposition ferme : la réduction des maxima de service est « une question qui mérite d'être posée ».

L'affichage initial des « 15 + 3 » s'est mué en proposition d'un « forfait ». C'est le point le plus sensible du rapport, il a donné lieu aux affrontements les plus vifs. Pour prendre en compte, d'une part, l'alourdissement des tâches déjà constaté (et admis par tous les membres du groupe), et d'autre part, l'ajout de tâches liées à la proposition d'un développement important du travail en équipe, nous (S.n.e.s./S.n.e.p.) avons proposé un abattement horaire pour tous, réalisé par étapes avec une programmation du financement. Nous n'avons pas été entendus. La proposition qui a toutes les chances d'être retenue serait celle d'un forfait global attribué à

## Convergences

Ces dernières années, plusieurs enquêtes ont permis d'évaluer le temps de travail des enseignants du second degré, celles de l'I.n.s.e.e. en 86 et 88 et, depuis, celles de la D.e.p. devenue D.p.d.(1). Par ailleurs, la D.p.d. évalue, chaque année scolaire, à l'aide des fichiers de gestion, le service hebdomadaire moyen des « heures rémunérées » (heures de cours + heures correspondant aux diverses décharges). Ainsi, en 97/98 le service total moyen serait de 17,7 h dont 16,8 h de cours dans le second degré public. L'évaluation S.n.e.s. de la moyenne d'heures de cours est de 17,2 h : nous sommes bien dans les « mêmes eaux ».

Pour le temps de travail global, c'est l'enquête D.e.p. de 1994, réalisée sur un échantillon de 1 000 enseignants du second degré qui fait référence : les enseignants travailleraient 38 h en semaine « normale » (heures de cours, préparations, corrections, activités de suivi). C'est cette durée hebdomadaire qui a été retenue comme temps de travail moyen des enseignants par le rapport Roché. Or, les services de la D.p.d. signalent eux-mêmes que cette évaluation ne tient pas compte des recherches personnelles et déduit la durée des « inter-cours ». Pour la D.p.d., le temps de travail hebdomadaire moyen se situe entre 41 et 42 h. Bon nombre d'activités irrégulières, dont la formation continue, ne sont pas intégrées dans la définition retenue du temps de travail. C'est, pour une part, ce qui explique la différence avec l'évaluation S.n.e.s. situant cette moyenne entre 44 et 45 h. Différence, aussi, dans la méthode, puisque la D.e.p. interroge les sondés sur leurs activités de la seule semaine précédant l'enquête. Par ailleurs, toute question globale sur la durée du travail tend à sous-évaluer celle-ci, alors que l'addition des réponses portant sur des activités détaillées a l'effet inverse (le questionnaire du S.n.e.s. est plus détaillé que celui de la D.e.p.). Si l'on ajoute à cela la marge d'erreur inévitable de telles enquêtes (environ deux heures), la convergence des résultats est significative.

Loins de nous de prétendre rivaliser avec les services statistiques de l'I.n.s.e.e. ou de la D.p.d. mais quand des enquêtes de sources différentes situent le temps de travail hebdomadaire moyen des enseignants du second degré au-delà de 39 h, nous pouvons considérer ce constat comme fondé.

(1) D.e.p. : Direction de l'évaluation et de la prospective de l'Éducation nationale, institut qu'Al-lègre a rebaptisé D.p.d. (Direction de la programmation et du développement) en remettant en cause ses moyens et ses missions.

l'établissement sous forme d'une dotation horaire en « heures postes » (indépendante de la D.h.g.). Ces heures seraient réparties entre certains enseignants s'engageant par contrat sur un projet de travail en équipe. Objectifs et évaluation seraient consignés dans un « protocole d'accord » avec l'autorité hiérarchique (réforme de l'Etat, tu n'es pas loin...). Cette dotation devrait se traduire par des décharges effectives et non par des H.s. Echaudés par les pratiques de gestion de la D.h.g., nous n'en sommes pas convaincus. Il n'est pas exclu, cependant, que le rapport indique, comme perspective à moyen terme, que ce forfait d'établissement se transforme en forfait individuel pour tous... « quand le travail en équipe concernera tous les enseignants ».

Ce forfait serait géré par un conseil scientifique et pédagogique qui devrait combler un manque : absence de lieu permettant le débat pédagogique, la mise en cohérence des activités, la confrontation des projets... tout cela nous semble juste. Le problème est que ce conseil pédagogique semble d'abord conçu comme un lieu de « négociation » dans la gestion du forfait. Nous avons fait remarquer que les batailles « de chiffonniers » en perspective ne seront pas propices au travail en équipe qui nécessite coopération et non pas compétition.

Beaucoup d'autres propositions devraient être faites dans ce rapport :

propositions relatives à la formation initiale et continue des maîtres, à l'utilisation des N.t.i.c., à la mobilité professionnelle, à l'adaptation des locaux, au logement, aux transports, à la santé des enseignants... Sur ces questions nous devrions partager, pour l'essentiel, les constats mais nous n'avons pas la certitude que les propositions soient à la hauteur des ambitions. L'objectif d'une réduction réelle des effectifs par classe devrait être affiché.

Le rapport devrait indiquer que, pour mettre en œuvre ces propositions, un « effort budgétaire conséquent » devra être fourni. Souhaitons seulement qu'après consultation du ministre, cette idée ne soit pas infirmée.

Dans quelques semaines, nous pourrions juger sur pièces ; si le retard pris nous inquiète, il ne nous étonne pas. Comment, en effet, annoncer quelque chose de significatif sans avoir les moyens du « significatif » ? Comment tenir un discours qui « passe auprès des enseignants » avec des propositions minces voire inquiétantes pour eux ? L'exercice n'est pas facile. Contribuer à une issue à la crise de confiance ou générer un nouveau motif de crispation, telle est l'alternative posée au rédacteur du rapport. Lors de la prochaine rencontre bilatérale que le S.n.e.s. aura avec lui, nous argumenterons dans le sens de la première hypothèse, pour l'heure, la seconde semble plus probable.



© DANIEL MAUNOURY

## Une aspiration profonde

Les débats nourris du congrès et les contributions nombreuses des congrès académiques ont révélé l'intérêt porté à la question du temps de travail et l'aspiration profonde de la profession à une amélioration des conditions de travail. Pour atteindre cet objectif, il est ressorti clairement qu'il fallait agir sur l'ensemble des paramètres qui déterminent la charge de travail, sans dissocier temps de service des enseignants et conditions d'exercice. Ainsi, comme le montrait nettement le sondage S.n.e.s./Sofres réalisé en janvier, les revendications prioritaires des enseignants portent sur le recrutement d'enseignants en plus grand nombre (67 % des réponses), l'attribution aux établissements de moyens supplémentaires (60 %), elles expriment aussi le souci de donner une efficacité plus grande à la transmission des connaissances grâce à la réduction des effectifs (84 %), au développement du travail en petits groupes (66 %).

L'analyse développée dans le prérapport sur notre conception du métier, ses évolutions, l'accroissement de la pénibilité et l'émergence de charges nouvelles, a été amplement partagée ; à partir de là, il s'agissait de savoir comment concilier la demande d'une réduction de nos obligations de service, la possibilité de dégager du temps pour le travail d'équipe et de concertation tout en préservant notre liberté d'organisation du travail. L'ampleur de la question a fait que, selon l'entrée choisie, les motions de congrès accentuaient plus ou moins l'un ou l'autre aspect. La réflexion commune s'est alors organisée autour de l'idée de trouver, sur la base de l'objectif d'une réduction du temps de travail, un dispositif fédérateur intégrant les différentes approches. Le congrès a adopté la demande immédiate d'un abaissement d'une heure des maxima de service des certifiés et assimilés, l'alignement des services des disciplines artistiques sur ceux des autres disciplines ; dans le même temps, une décharge d'une heure devrait être accordée à tous afin de favoriser le travail collectif de concertation dans toutes ses dimensions, disciplinaire, interdisciplinaire, au sein de l'équipe éducative. Il s'agit bien ainsi de manifester que les enseignants ont toute leur place dans la problématique de la réduction du temps de travail.

Cette étape doit avoir pour corollaire une programmation réfléchie des recrutements, une politique ambitieuse de création de postes, débouchant sur la réalisation progressive de nos mandats, soit 14 h pour les maxima de service hebdomadaire des agrégés, 15 h pour les certifiés, dans l'optique d'une unification progressive. Cela montre la nécessité de peser pour un budget permettant le développement de l'emploi public.



© DANIEL MAUNOURY

SAVOIRS FONDAMENTAUX

# Etats généraux de la lecture et des langages

Convoqués à Nantes par Ségolène Royal, ils ont réuni un millier de personnes pour échanger sur les problèmes d'apprentissage de la lecture : 157 projets ou « expériences » avaient été sélectionnés.

Seize ateliers, deux séances plénières et trois tables rondes ont confronté quelques-unes d'entre elles et le point de vue de quelques chercheurs, des corps d'inspection et des écrivains qui avaient bien voulu participer. Ils devraient être suivis d'états généraux inter académiques du même type. Le compte rendu des ateliers dira si les échanges ont permis un peu d'ébullition intellectuelle sur un sujet central du système éducatif qui touche tous les niveaux d'enseignement mais qui, ici, n'a vraiment été abordé que du point de vue des premiers apprentissages à l'école maternelle et élémentaire, marginalement au collège. Ce colloque n'a pas échappé aux défauts habituels d'une sur-représentation des chefs d'établissement, formateurs et institutionnels divers ; les voix divergentes n'ont guère percé, notamment au plan des travaux de recherche. Bien des débats ressassaient les problématiques connues sur le sujet depuis quinze ans, témoignant d'une insuffisance de recherche sérieuse sur l'acte lexique, ou, tout simplement, de la désertion - ou de l'exclusion - de ceux qui produisent du savoir dans ce domaine. Ni colloque scientifique, ni véritable lieu d'échanges, ces Etats généraux ne feront pas date. On ne pouvait s'empêcher de rêver à des enseignants qui auraient

raconté les obstacles et les échecs plutôt que la relation de l'expérience qui marche ou qu'on évaluera plus tard. On aurait voulu en savoir plus sur les évaluations et sur la définition du savoir-lire à chaque étape du système. Du côté de la ministre, la volonté de « faire confiance au terrain » tranchait sur la méthode agressive de son co-équipier. Mais les douze orientations annoncées en bouquet final ont laissé un arrière-goût de déjà-vu dans le genre « poursuivons ce qui existe » : relancer les cycles pédagogiques dans le 1<sup>er</sup> degré, améliorer les évaluations nationales, clarifier les objectifs de la maternelle, mieux intégrer les B.c.d. et C.d.i., mieux définir le rôle des nouvelles technologies, apporter aux enseignants une formation théorique et pratique, mener des « recherches-actions », éduquer à l'image, lutter contre l'illettrisme, diffuser les ateliers de lecture, écriture... Rien sur les disparités d'horaires consacrés à la lecture dans le premier degré.

Aucune mesure précise et concrète ni pour les écoles, ni pour les collèges, ne serait-ce que pour répondre à la demande unanime de formation continue ; création de postes de documentalistes ? mesures d'aide aux élèves en difficulté en lecture ? Seul espoir, la ministre évoquait au détour d'une phrase que les cycles pouvaient donner de la légitimité à plus de maîtres que de classes... un clin d'œil en direction du slogan phare de nos amis du S.n.u.i.p.p.

**Denis Paget**

## ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

### DANS LA LIGNÉE DE LA RÉFORME

Catherine Trautmann et Claude Allègre ont présenté leur projet de « Partenariat Education-Culture » le 9 avril 99. Si l'ensemble comporte des points d'appui positifs comme l'importance de l'éducation artistique dans la formation initiale et l'exigence de la démocratisation de l'accès à la culture artistique sous toutes ses formes, il reste très imprégné d'une conception consumériste des enseignements artistiques.

Le texte reste par ailleurs silencieux sur le contenu des cours, sur les conditions de travail et les horaires des professeurs d'éducation musicale et d'arts plastiques, sur des améliorations à apporter dans les collèges. Ce sont clairement les projets spectaculaires préparés en dehors des cours qui sont valorisés (rassemblement de chorales, semaine du théâtre, de la poésie...). La volonté d'amalgamer « expression » et « enseignement », le manque de précision sur le financement, la définition et l'encadrement des ateliers d'expression artistique au lycée, le rôle de l'enseignant « coordinateur » dont la discipline n'est même pas précisée, le rôle du conseil de la vie lycéenne dans l'élaboration et le suivi de ces ateliers, l'indigence du texte sur la formation continue des enseignants inscrivent clairement tous ces dispositifs dans la réforme Allègre des lycées.

Nous rappelons nos exigences de développement de la série L-Arts et des enseignements artistiques facultatifs. La collaboration avec des intervenants extérieurs, les liens que le lycée peut tisser avec les milieux culturels et artistiques, l'impulsion d'une vie culturelle et artistique dans l'établissement scolaire, ne peuvent se faire que fondés sur de véritables enseignements artistiques avec

leurs exigences de rigueur et de compétence.

Dans l'immédiat, il est indispensable que les établissements exigent que la mise en place des ateliers d'expression artistique respecte un certain nombre de principes :

- des professeurs de disciplines artistiques doivent être les maîtres d'œuvre de leur implantation ;
- il ne doit y avoir ni substitution ni concurrence entre ateliers et enseignements artistiques facultatifs d'une part ou séries L-Arts d'autre part ;
- des heures de concertation doivent être prévues dans les emplois du temps des enseignants ;
- le choix des éventuels intervenants extérieurs et la définition de leur rôle doivent être sous la responsabilité des professeurs des disciplines artistiques concernées.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous informer des problèmes qui pourraient se poser dans votre établissement lors de la mise en place de ces ateliers.

**Sandrine Charrier,  
Hélène Davit,  
Suzanne Dené**

## EVALUATION DES CAPACITÉS EXPÉRIMENTALES

### PHYSIQUE-CHIMIE

Épreuve de bac ou non ? La question mérite d'être précisée tant l'inspection générale, dès la première expérimentation, négligé d'en fournir les finalités.

Pourquoi faire une expérimentation ?

– Pour tester la faisabilité de l'épreuve.

– Pour en éprouver les modalités retenues.

C'est, *a priori*, le sens de l'expérimentation conduite courant 95/96, en physique-chimie et S.v.t., dans les académies de Lyon et Clermont-Ferrand.

En accord avec cette démarche et en l'absence de directive, les notes attribuées ont ou non

### C.a.p.n. agrégés

- Hors-classe : 26 et 27 mai.
- Avancement d'échelon : 14, 15 et 16 juin.

été prises en compte.

Malgré la contestation de modalités (durée d'épreuve et nombre d'élèves examinés à la fois) par les collègues, l'épreuve est considérée faisable et significative en l'état par l'inspection.

Pourquoi alors une 2<sup>e</sup> expérimentation, en 96/97, avec les mêmes modalités en physique-chimie et dans les mêmes académies ?

Confrontés plus nettement à la menace de « contrôle en cours de formation », les collègues de S.v.t. se sont alors retirés de l'opération.

Pourquoi, enfin, une tentative de généralisation en 97/98, proposée, il est vrai, de façon très contrastée d'une académie à l'autre ?

Pour ces deux dernières années, on peut néanmoins mentionner une directive enjoignant de reporter les notes attribuées sur une feuille intercalaire dans le livret scolaire en vue d'un éventuel repêchage de l'élève.

Pour l'année en cours, et assez tardivement (*U.s.* février 99), une lettre émanant du ministère de l'Éducation nationale et de l'inspection générale de sciences physiques remplace l'expérimentation par l'évaluation et la note sur feuille intercalaire par la note sur livret. Pourquoi ?

Les collègues se montrant réticents voire résistants, il s'agit de temporiser, de les amener, par habitude, de l'évaluation pour le livret à l'évaluation pour le bac.

Car les finalités sont bien celles d'une épreuve au bac :

– soit ponctuelle, terminale, avec les modalités expérimentales remettant en cause l'anonymat (l'examineur connaît l'élève ou son professeur),

– soit une épreuve en contrôle en cours de formation (envisagée au colloque physique, à Grenoble, le 6 avril 1998).

Non contents de renâcler, ce qui entraîne le durcissement d'attitude de certains I.p.r. (menace de sanctions), certains collègues refusent carrément tout travail supplémentaire important et non reconnu, quand ils ne refusent pas pour des raisons pédagogiques liées à la période imposée. Pour que l'évaluation expérimentale accède au statut d'épreuve de bac, il faut qu'elle soit organisée et rémunérée par le service des examens et qu'elle donne lieu, comme les épreuves orales, à un échange de professeurs entre lycées.

**Yvonne Benedetti,  
Gérard Hatab**

Certains points restent en débat au sein du groupe voire entre profs de physique. Nous sollicitons votre avis :

1. Quels sont les rôles respectifs du cours, des expériences de cours et T.p. dans notre enseignement ?

2. Quelle est la pertinence, notamment pour le bac, de l'évaluation des capacités expérimentales ?

a. quel en est l'objectif ? savoir-faire ou vérification expérimentale ?

b. quel choix d'élèves ? tous ou ceux qui ont suivi la spécialité ?

### SVT : RETOUR À LA CASE DÉPART

Le recteur a adressé fin mars aux collègues de S.v.t. de l'académie de Lyon un courrier (voir le forum Internet S.n.e.s.-S.v.t.) leur demandant de porter une note de T.p. sur le dossier des élèves de Terminale S. Nombre d'entre nous portent une telle note sur les bulletins dès la Seconde, il n'y a donc là rien à redire, si ce n'est qu'il est nécessaire que tout le monde soit logé à la même enseigne pour un examen national. Là où les choses se précisent, c'est quand, lors de stages sur l'évaluation des T.p., on nous apprend qu'il faut se préparer à une évaluation pour le bac, qu'une épreuve nationale est trop lourde et trop coûteuse et donc qu'une épreuve de T.p. préparée, réalisée et évaluée

par les équipes serait préférable ! Un contrôle local au baccalauréat se profile.

Ni le S.n.e.s., ni les collègues n'ont de leçon à recevoir sur l'importance des activités pratiques et expérimentales dans la formation des élèves, de leur développement et de leur évaluation. Nous réclamons des moyens (effectifs, horaires, matériels) et des programmes adéquats, au collège comme au lycée, depuis des années. Leur évaluation au baccalauréat apparaît donc logique, et serait une véritable innovation pédagogique pour nos disciplines. Mais nous récusons l'intérêt d'une évaluation gestuelle, technique : les activités expérimentales participent pleinement de la construction des savoirs et des concepts fondamentaux de nos élèves et doivent être évaluées en tant que telles. Nous ne formons pas des techniciens.

Nous souhaitons qu'un véritable débat s'engage enfin sur cette question, que l'on prenne en compte l'avis des collègues et que l'on débouche sur une solution qui améliore encore la formation de nos élèves tout en respectant le caractère national du baccalauréat.

**Patrick Ferreira**

## PHILOSOPHIE

### DÉCLARATION COMMUNE SNES - APPEP - GREPH - GFEN

Le projet de réforme des horaires de philosophie constitue une régression puisqu'il aboutira à réduire les horaires élèves en S et en L. Les séries E.s. ont déjà subi une amputation en 1994, passant de 5 à 4 heures. Si le projet actuel est maintenu, l'enseignement de la philosophie aura perdu des heures dans toutes les séries générales – sans exception aucune – en l'espace de quelques années.

Le dédoublement institué en 1994 pour les séries technologiques s'est avéré très positif, il faut l'étendre à toutes les sé-

ries de l'enseignement général. Pourquoi réserver le dédoublement à la seule série S ? Où est la cohérence ? Les élèves des séries E.s. et L.n'en ont pas moins besoin que les autres.

*Considérant que :*

- le service d'un professeur de philosophie compte déjà ordinairement 4, 5, 6 classes, parfois plus ;

- le professeur doit préparer au baccalauréat 120, 150, 180 élèves, et parfois plus ;

- les charges de correction sont écrasantes et que le temps manque pour suivre les élèves, pour les préparer efficacement au baccalauréat, pour corriger attentivement leurs travaux et les conseiller utilement, pour développer des exercices qui stimulent leur réflexion, leur donner goût à la philosophie ;
- la réduction horaire alourdirait encore cette charge de travail dans un certain nombre de cas ;

- élèves et professeurs demandent à travailler mieux et dans de meilleures conditions mais pas moins ;
- la réduction horaire ferait perdre tout le bénéfice et l'efficacité attendus d'une mesure comme le dédoublement.

*Nous demandons :*

- l'abandon du projet de réduction des horaires ;

- l'institution du dédoublement dans toutes les séries générales ; soit 4 heures pour les élèves (comme actuellement) en E.s. et en S, dont une dédoublee ; et 8 heures en L (comme actuellement) dont une dédoublee ;

- le dédoublement de deux heures de philosophie dans toutes les séries technologiques.

Concernant les modalités du dédoublement, l'expérience des séries technologiques a suffisamment montré l'incohérence et l'injustice d'une mesure qui s'applique inégalement. Le dédoublement n'intervenant le plus souvent, au gré des recteurs ou des chefs d'établissement, qu'au-delà du 24<sup>e</sup> élève, beaucoup d'élèves sont en réalité privés

de cette innovation. Pour éviter qu'une telle injustice se perpétue et qu'elle ne se développe, pour assurer à tous l'égalité des conditions d'études et de préparation au baccalauréat, nous demandons :

- que le dédoublement se fasse systématiquement, c'est-à-dire sans aucune considération de seuil.

*Enfin, et en raison de l'importance pour notre enseignement de la lecture et de l'étude des œuvres philosophiques, nous rappelons :*

- notre attachement à l'oral de contrôle fondé sur l'étude suivie de ces œuvres.

## FRANÇAIS

### ÉPREUVE DE LETTRES

(note de service  
du 16.4.1999)

Pour la session 99 et à titre exceptionnel, il a été décidé de proposer aux candidats trois sujets portant sur trois œuvres du programme au lieu de deux, afin que l'ensemble des élèves ait effectivement le choix entre deux sujets.

**Marylène Cahouet**

### RÉFORME ALLÈGRE : UNE CLASSE DE PLUS !

Faisons le calcul, en prenant pour base les textes adoptés au C.s.e. et qui dissocient l'aide en Seconde et les T.p.e. des disciplines auxquelles ils étaient rattachés dans le projet initial. Un certifié qui a, aujourd'hui, un service sur deux Secondes à 5 h 30 = 11 h, et une Première L à 7 h, aurait avec la réforme deux Secondes à 4 h 30 = 9 h et une Première L à 5 h et devrait ainsi compléter avec une qua-

## Rentrée en Seconde

L'U.s. du 21 mai fournira des consignes précises. Pour l'essentiel, vous disposez des principales informations. La note de service de la D.e.s.c.o. devrait paraître au B.o. le 17 mai (cf. supplément « cartes sur tables » ; U.s. n° 492, p. 7, U.s. n° 494, p. 4).

trième classe : par exemple une Première S (4 h). Voilà le résultat d'un vœu proposé (et adopté) au C.s.e. par le S.g.e.n. et le S.e. détachant les disciplines de l'aide et des T.p.e. Par ailleurs, le ministère remplace la notion de module (non liée aux effectifs) par celle de demi-classe : ce qui dans la législation n'est pas la même chose puisqu'il y a des seuils de dédoublements officiels (24 élèves), et les proviseurs peuvent construire une classe à 23 à côté d'une à 37.

Or, la charge de travail au lycée, notamment avec les nouveaux programmes renouvelables et les T.p.e., amène les collègues à une situation difficile qui se traduit souvent par la revendication d'avoir une classe en moins. Nous serons servis !

Une fois de plus, la question du service des profs est liée à la qualité de l'enseignement donné aux élèves : car dans chacun des cas évoqués, les élèves ont une heure de français de moins !

**Michel Thomas  
Claire Griot**



## Consultation « collèges » : bientôt les conclusions

Le comité de suivi de la consultation se réunira le 17 mai. Le comité de pilotage fera connaître la synthèse de la consultation lors d'une séance à la Sorbonne le 18 mai.

La ministre consultera ensuite les organisations syndicales et de parents d'élèves entre le 18 et le 25 mai en bilatéral, et annoncera fin mai ses décisions.

Le S.n.e.s. tiendra une conférence de presse le 18 mai. L'U.s. du 21 mai et la suivante rendront compte de la synthèse et des décisions. Informez les collègues. Tenez-vous prêts à analyser et réagir.

COUP DE CŒUR



*Baal* est la première pièce de Brecht, sur un personnage asocial dans un monde lui-même asocial. Rarement mise en scène, elle est restée inachevée, bien que retravaillée pour cinq versions différentes entre 1918 et 1954. C'est la plus récente, traduite par Guillevic, mais avec des incursions dans quelques variantes, qui est la base du travail de Maurice Tazman pour une création de Richard Sammut avec 13 comédiens à Tourcoing en janvier, puis au Centre dramatique Poitou-Charente, présentée sous chapiteau au Théâtre Paris-Villette jusqu'au 29 mai (Paris 19<sup>e</sup>, réservation Réduc'snes = 01 42 02 02 68). Un jeu de comédiens d'une rare intensité, sans la moindre fausse note, portés par une mise en scène privilégiant l'authenticité, une tension extrême de rapports humains soulignée par la proximité de la piste de cirque où tout se joue, musiques et lumières – parfois minimales – renforçant la violence ou l'ironie grinçante des situations décrites par Brecht. Un spectacle inoubliable. **Philippe Laville**

FESTIVALS

• **Jeune mai du Théâtre.** 13<sup>e</sup> fête pour enfants et adultes, rayonnant sur plusieurs communes en région Nord-Pas-de-Calais, associant de nombreux enseignants et 500 enfants, ce « Festival Enfant-Scène » est impulsé par le Collectif théâtral du Hainaut-Jeune Théâtre international (Valenciennes, 03 27 32 23 00), jusqu'au 4 juin.

• **Odyssees 78.** Ce deuxième festival de théâtre pour la jeunesse en Yvelines, ayant pris la forme d'une biennale, doit beaucoup au travail de création et d'animation de Joël Jouanneau et des équipes du centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse Heyoka. Il rayonne sur 65 villes jusqu'au 3 juin (détails auprès du Théâtre de Sartrouville : 01 30 86 77 77).

• **16<sup>es</sup> Rencontres de la Maison du geste et de l'image,** avec les expressions artistiques et échanges de plusieurs collèges et lycées parisiens, en mai-juin (détails au 01 42 36 33 52 ou par internet : <http://www.mgi-paris.org>).

• **Mai-Danse :** deuxième rencontre organisée en coopération avec un chorégraphe en résidence : Mark Tompkins en 1977, Stéphanie Aubin cette année. Outre la création de cette artiste, cinq autres chorégraphes sont invités, dont Mathilde Monnier et le Québécois Sylvain Emard, dans le cadre d'un rapprochement avec l'Agora de la danse à Montréal. Du 18 au 29 mai, au centre culturel Aragon de Tremblay (93), 01 49 63 70 50.

• **5<sup>e</sup> Festival Découvertes pour un Etat du Théâtre.** Jeunes compagnies et auteurs contemporains se succèdent jusqu'au 27 juin au Théâtre de Proposition (3, cité Souzy, Paris 11<sup>e</sup>, Réduc'snes = 01 43 48 99 30): *Crève ! ou brève histoire de Monsieur Lapin* de et par Laurie Martin avec la Cie Insolente Turbulence jusqu'au 16/5, *Tous ceux qui tombent*, pièce radiophonique de Beckett par Noël Jovignot et le Théâtre de l'Index (Dijon) du 25 au 30/5, *Tango déchiré* de Jorge Palant par Hebe Lorenzo et le Théâtre

du Petit Chêne (Cluny) du 1 au 6/6, *La vitrine* de et par Francisca Rosell Garcia et la Compagnie du Théâtre permanent du 8 au 13/6, *La traversée du pont avec la valise de ma grand-mère* par Laetitia Brun et la Compagnie Un brin de Thé (Bouches-du-Rhône) évoquant la question de l'immigration dans sa globalité du 15 au 20/6, *La minutie du chaos* de Armin Kreye par la Compagnie du Léopard hurlant du 22 au 27/6. Par-delà la découverte de créations originales, l'équipe d'animation du théâtre de Proposition propose de réfléchir sur « cinq années d'engagement pour un théâtre de prospective » : Stéphan Boubil et Line Spielmann livrent un texte très critique sur la situation du théâtre en France, qui déclare notamment que « la pensée unique s'installe là où un semblant d'indépendance régnait encore »... Alors que nous recevons de nouveau des textes d'alerte sur les menaces pesant sur les petits théâtres, certains demandant notre soutien auprès du ministère pour qu'il ne « les laisse pas mourir par inadvertance » (Essaion, animé par José Valverde et Alida Latessa), ces questions seront sans doute évoquées lors des *Rencontres nationales en région pour l'action culturelle et artistique*, programmées au Théâtre Gérard-Philipe de St-Denis du 22 au 24 mai (puis en septembre en Aquitaine, en novembre en Rhône-Alpes, en janvier en Provence...), à l'initiative de l'association Paroles de Théâtre-Cassandra (Montreuil, 01 42 87 43 20), en coopération avec la Ligue de l'Enseignement et les Petits Ruisseaux. Seront successivement débattues les questions de « l'outil artistique du point de vue des travailleurs et acteurs sociaux » (« quel besoin des artistes ? », les enseignants et l'Education nationale étant spécifiquement concernés), « l'interface » entre travail social et travail culturel, « la relation au monde social du point de vue des acteurs culturels et artistiques » puis « les réseaux

culturels »,... (détails sur <http://www.imagnet.fr/~cas-san>). Nous en reparlerons, mais dites-nous aussi quelle est la situation dans votre ville, votre région ?

**Ph. L.**

**RÉDUC'SNES**  
**Nouveau parcours dans la programmation de qualité de théâtres et lieux culturels offrant un tarif préférentiel aux syndiqués du S.n.e.s., en réservant impérativement avant les spectacles (liste complète de 60 lieux accessible à tout moment par Minitel = 3615 US-TEL).**

**Ph. L.**

• **« Comme une étoile jetée ».** Sur un texte d'Eric Herbert, une création de la Compagnie du Pain d'Orge (Jacques Guedj, Théâtre de Champigny) au Proscenium du 25 au 31 mai (170, rue de Charonne, Paris 11<sup>e</sup>, Réduc'snes 50 F : 01 40 09 77 19).

• **« La Cour des grands »**, une fable dans laquelle trois enfants, sur le chemin de l'école, rejouent l'histoire des hommes et des pouvoirs pesant sur le monde... Autour d'un texte de Marc Laperlier, mise en scène avec Alexandre Vallier, une coopération entre l'association « Quartiers de savoirs », travaillant notamment à des programmes d'aide à la réussite scolaire utilisant le système des arbres de connaissance, et la compagnie théâtrale O.r.a.s. Au Théo-Théâtre, 20, rue Théodore-Deck, Paris 15<sup>e</sup>, Réduc'snes : 01 45 54 00 16).

• **« Dis... »** parcours dans l'œuvre de René Char autour de l'amour et de la poésie comme résistance contre la barbarie, de et par François Roy, jusqu'au 22 mai, à la Maison de l'Acteur-L'Instant Théâtre (Montrouge, 92, 01 47 35 69 30).

• **« Huntsville, la honte du monde ».** Un texte de Franck Laroze sur les « couloirs de la mort » américains, adapté par

Georges Gagneré, avec le soutien d'Amnesty international, du 19 mai au 20 juin au Théâtre Molière-Maison de la poésie (161, rue St-Martin, Paris 3<sup>e</sup>, Réduc'snes 60 F : 01 44 54 53 13, et pour tout débat autour du spectacle et du thème, contact : Annie Debray).

• **« Le retour à la case piano »**, ou l'histoire d'un pianiste fêlé, imaginé et interprété par Jean-Paul Farré, au Théâtre de l'Œuvre, (55, rue de Clichy, Paris 9<sup>e</sup>, Réduc'snes 130 F au lieu de 160 F, du mercredi au vendredi 21 h, samedi 19 h et 21 h 30, tarif unique 90 F le mardi : 01 44 53 88 88).

• **« Le sang des Labdacides ».** Prolongation jusqu'au 30-5 (cf. U.s. 491) au Théâtre du Lierre (Réduc'snes : 90 F ; 01 45 86 55 83 et <http://www.les-petits-ruisseaux.com/lierre/lierre.html>).

• **« Tambours sur la digue »**, la nouvelle création d'Ariane Mnouchkine au Théâtre du Soleil (Cartoucherie, Paris 12<sup>e</sup>, Réduc'snes : 110 F au lieu de 150 F : 01 43 74 24 08 ; site internet : [www.theatre-du-soleil.fr](http://www.theatre-du-soleil.fr)). Une pièce d'Hélène Cixous, sous forme de pièce ancienne pour marionnettes jouée par des acteurs.

• **Théâtre Dumois** (108, rue de Chevalet, Paris 13<sup>e</sup>, Réduc'snes 70 ou 50 F : 01 45 84 72 00), rétrospective du « Petit théâtre », 10 créations pour enfants et tout public depuis 1987, jusqu'au 30 mai, puis deux spectacles chorégraphiques à partir de 6 ans : « *Aqua(2)0* » par la Compagnie Robinson (Bordeaux) du 1<sup>er</sup> au 6-6, « *Attention à la marche* » en hommage à John Cage, par l'ensemble Aleph et la Compagnie Picomètre.

• **« Va compter la lune ! »** humour, polar et dérision dans une pièce écrite et mise en scène par Eliane Gallet pour quatre comédiens, à l'Aktéon Théâtre jusqu'au 5 juin (11, rue Gal-Blaise, 75011, Réduc'snes, 60 F au lieu de 100 F : 01 43 38 74 62).

# Prestations d'action sociale

*Les prestations d'action sociale ont été revalorisées de 1,3 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999. Cette nouvelle revalorisation, comme celle de l'an dernier, est liée aux crédits exceptionnels alloués à l'action sociale dans le cadre des accords salariaux.*

*Mais ces crédits ne devraient pas être renouvelés l'an prochain.*

*Quand on se souvient du blocage des taux durant les années précédentes, on peut craindre un nouveau coup d'arrêt porté à l'action sociale.*

## LES TAUX SONT DONC LES SUIVANTS :

	Taux 99 (F)	Taux 98 (F)
Prestation repas	5,95	5,85
Aide à la famille		
• Garde des jeunes enfants	16,60	16,40
• Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	124,40	122,80
Jusqu'au 31/8/99, avis d'imposition de 98, puis avis de 99.		
Subventions pour séjours d'enfants		
• En colonie de vacances :		
- enfants de moins de 13 ans	39,85	39,35
- enfants de 13 à 18 ans	60,50	59,70
• En centre de loisirs sans hébergement / journée complète	28,90	28,50
• En maison familiale de vacances et gîte		
- séjours en pension complète	42,00	41,45
- autres formules	39,85	39,35
• Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif		
- forfait pour 21 jours ou plus	414,00	408,60
- pour les séjours de 5 à 21 jours (par jour)	19,75	19,50
• Séjours linguistiques (21 jours par an)		
- enfants de moins de 13 ans	39,85	39,35
- enfants de 13 à 18 ans	60,50	59,70
Enfants handicapés		
• Allocation aux parents d'enfants de moins de 20 ans	870,60	859,45
• Allocation pour enfant de 20 à 27 ans poursuivant des études ou en apprentissage	644,00	640,00
• Séjours en centre de vacances spécialisé (par jour)	113,95	112,50

## AUTRES MESURES

### Aide à l'amélioration de l'habitat des fonctionnaires retraités

Cette aide (plafonds de ressources brutes mensuelles variables, avec une limitation à 7603 F pour une personne seule et 11 594 F pour un ménage) n'est pas revalorisée. Le montant maximum de la subvention est donc maintenu à 11 105 F. De même, le montant maximum des travaux de papiers peints et de peinture est également maintenu à 11 633 F.

### Chèques vacances

Le plafond d'imposition maximum est fixé pour 1999 à 11 450 F.

*Michel Devred*

## S.n.e.s.-Echanges vous propose

### Echange de logement

#### Californie

• Couple d'enseignants, 2 enfants (5 et 7 ans), souhaite échanger leur appartement de 3 pièces, dans l'Orange County, au Sud de Los Angeles à Huntington Beach (surf) dans un complexe privé avec piscine, jacuzzi, sauna, salle de gym, à 15 mn de Disneyland, 45 km de Hollywood, 1 h 30 de Palm Spring, contre un appartement ou une maison en France (préférence pour Paris) pour 2 ou 3 semaines à partir de début juillet. Echange de voiture possible (Van Dodge modèle 95 pour 7 personnes). Contact par e-mail ou téléphone.

#### Colombie britannique

• Collègue échange maison (1 étage), 2 chambres,

1 salle de bain, salon, jardin, dans quartier agréable de Vancouver, contre maison similaire en Provence ou Sud de la côte atlantique du 5 août au 8 septembre.

#### Québec

• Couple de professionnels, 1 enfant, offre une jolie maison avec air climatisé, 3 chambres à coucher, salle de jeux, 2 salles de bain, cour aménagée, BBQ, Spa (pour 5 personnes), à 10 km de Montréal, contre maison près de Paris, entre le 15 août et le 4 septembre 99 pour 2 ou 3 semaines. Echange de voitures (Toyota air climatisé). Contact par e-mail.

• Couple échangerait grande maison luxueuse à 15 mn de Montréal, salon, cuisine, 4 chambres à coucher, 3 salles de bain, garage, piscine, 2 voitures, 4 bicyclettes, en juillet - août.

### Echange de poste

#### Québec

• Educatrice en service de garde en milieu scolaire aimerait faire un échange en France pendant un an, à compter de septembre 2000 avec une éducatrice ou un éducateur d'école maternelle en province ou à Paris.

*Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : S.n.e.s.-Echanges - 1, rue de Courty - 75341 Paris Cedex 07.*

*Annette Bigaud*

## Élections à la C.a. nationale

### du S.n.e.s. 1999

Le Bureau national, réuni le 27 avril, constate qu'après vérification par les trésoreries académiques du S.n.e.s., quatre candidatures de la liste « Pour le retour à un syndicalisme indépendant » ne peuvent être validées en raison du non-paiement de la cotisation syndicale S.n.e.s. en 1997-98 ou du paiement tardif de la cotisation 1998-99 (cf. règlement électoral - U.s. n° 484 du 16 janvier 1999).

Le B.n. rappelle que toute candidature sur une liste à la C.a. nationale est fondée sur une déclaration individuelle de candidature qui comporte les informations nécessaires à garantir la régularité de la candidature (acquiescement de deux années de cotisation) et en permettre la vérification. Le B.n. rappelle que ces dispositions sont contenues dans le règlement électoral adopté par le B.n. du 12 janvier 1999 et porté à la connaissance de tous les syndiqués par l'U.s. n° 484 du 16 janvier 1999. Le secrétaire national a adressé, le 9 avril 1999, un courrier à chaque candidat(e) concerné(e) pour lui demander de fournir au B.n. toutes informations nécessaires sur le paiement de la cotisation. Le B.n. constate qu'à ce jour aucun des quatre candidats concernés n'a répondu.

Le règlement électoral précise que la cotisation 1998-99 devait avoir été acquittée avant le 1<sup>er</sup> mars 1999, le B.n. constate que, pour un candidat de la liste « Pour le retour à un syndicalisme indépendant », la cotisation n'a été enregistrée qu'après cette date. Il propose néanmoins de ne pas pénaliser la liste concernée compte tenu du fait que le collègue est un adhérent régulier depuis plusieurs années.

En conséquence, le B.n. considère à ce jour non validées trois candidatures sur la liste « Pour le retour à un syndicalisme indépendant ». *Adopté à l'unanimité*



ÉLECTIONS A LA C.A. NATIONALE  
10 MAI – 4 JUIN 1999

# BULLETIN DE VOTE

**PREMIER VOTE** : "ORIENTATION" POUR **UNE SEULE** DES LISTES CI-DESSOUS

*Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix*

**UNITÉ  
ET  
ACTION**

**ÉCOLE  
ÉMANCIPÉE**

**POUR LE  
RETOUR A UN  
SYNDICALISME  
INDÉPENDANT**

**SECOND VOTE** : "CATÉGORIES"

*Entourez d'un trait apparent **UN ET UN SEUL** des groupes de candidats correspondant à **VOTRE** catégorie (cf. règlement électoral)*

Candidats présentés par	<i>Unité et Action</i>	<i>École Émancipée</i>	<i>Pour le retour à un syndicalisme indépendant</i>
Agrégé(e)s	T.: SERGENT Nicole S.: CARIN Denis	T.: ROSENZWEIG Françoise S.: SCHIMMER Christine	T.: LE BARS Loïc S.: BENOIT Christophe
Certifié(e)s	T.: FAURISSOU Anne-Marie S.: BARBILLAT Christophe	T.: AVIGNON Michèle S.: JEAN Béatrice	T.: LEFEBVRE Jack S.: LEFEBVRE Michel
Ae/Ma/Pegc/ ch.e/contractuels	T.: DURSAPT Florence S.: AUBESPIN Gérard	T.: KHALDI Amor Moncef S.: BORGES Joachim	T.: BLANDIN Béatrice S.: HELLAL Mohamed
Cpe-Ce	T.: SALÉ Evelyne S.: BILGORAI Patrice	T.: DRU Denis S.: GUINGAND Philippe	T.: LEFEBVRE Michèle S.: DEPENAU Armand
Mi-Se	T.: KERRIEN Romain S.: GENTY Fabien	T.: BARBAZANGES Jean-Marie S.: PONS Muriel	T.: FARGEIX Sébastien S.: MAZIERES Eveline
Élèves et stagiaires des lufm - Centres de formation des enseignants	T.: KOCH Gudrun S.: MARAND Xavier	T.: LARZILLIERE Capucine S.: DAUPHINE Quentin	
Personnels d'orientation	T.: REMERMIER Catherine S.: CHATELET Jean-Marc	T.: VERGNE Francis S.: PIAZZA Françoise	
Retraité(e)s	T.: REYNAUD Jean S.: BAYET Monique	T.: FERES Marie-Claude S.: MOLLIER Gabriel	T.: SIROT Simone S.: LYBRECHT Josyane

## NOS COLÈGUES PUBLIENT

### ÉTAT DES LIEUX

La revue *Incendits*, dirigée par Jean-Pierre Cascarino, se consacre à la poésie contemporaine. Le N° 21/22, *État des lieux*, en collaboration avec la Maison des Écrivains et la D.r.a.c. d'Ile-de-France, propose diverses contributions sur l'enseignement de la poésie contemporaine à l'université à partir d'un atelier d'écriture mené par Gérard Noiret à la faculté de Saint-Quentin-en-Yvelines. Contributions de M.C. Bancquart, L. Ray, P. Née, B. Conort, etc. Poèmes de C. Adelen, J.-P. Cascarino, A. Suiéd, etc. *Le N°*, 90 F, Fnac Forum ou écrire à J.-P. Cascarino, 159, av. Jean-Jaurès, 75019 Paris, ou e-mail : jpcas@club-internet.fr. Numéros thématiques disponibles : Le lyrisme, Lionel Ray, Paroles d'Europe, etc.

### LA CONSTRUCTION TEXTUELLE DU POINT DE VUE

Les théories narratologiques de la « focalisation » ont été introduites dans tous les manuels d'analyse des textes littéraires. A la question « Qui parle ? », il est devenu courant d'ajouter « Qui perçoit (voit, sent, entend) ? » et « Qui pense ? ».

Cet essai porte sur l'effet de point de vue, terme préféré à celui trop métaphorique de focalisation. Se débarrassant du mythe d'un focalisateur externe objectif et impartial, il révisé la tradition et recherche les traces de la source du point de vue dans ce qui est perçu et dans le détail des marques linguistiques.

L'analyse des textes et la stylistique gagnent beaucoup au passage, la linguistique de l'énonciation, attentive aux traces du sujet dans le discours et aux effets idéologiques des discours, également.

Par Alain Rabatel, éd. Delachaux et Niestlé, 203 pages, 149 F.

### MATIÈRES D'ALPINISME

60 photos de glace, neige et roc.

Dans ce deuxième album de la collection « Alpinismes », David Belden, guide et alpiniste tout autant que photographe, aborde à travers photos et textes les matières de la montagne. Soucieux de renouveler l'image photo de montagne, il propose une vision où le mystérieux côtoie l'étrange, le baroque l'implacable, le frivole l'austère, le sublime le dérisoire.

Egalement disponible : *Passions photographiques 1976-1994*. Images d'action et paysages de montagne, escalade, du Verdon à Chamonix, du Népal à l'Espagne.

Par David Belden, 80 pages, 57 photographies, 115 F franco de port (pour les lecteurs de l'US), Editions Aroura, B.P. 21, 74400 Les Praz-de-Chamonix, 04 50 54 06 16



### ÉDUCATION SEXUELLE ET ADOLESCENCE

Le C.r.d.p. de Grenoble publie sur ce thème un ensemble de réflexions sur la force des représentations au moment où chaque adolescent s'interroge sur son identité, sur les images et les réalités auxquelles il est confronté.

Le livre de Julien Adda, Hélène Dreyfus, Catherine Wolff du Planning familial de l'Isère, interroge sur l'amont du projet pédagogique en ce domaine, indique quelques méthodes d'animation, et comporte des bibliographies sur les points abordés.

C.r.d.p., 11, avenue Général-Champon, 38031 Grenoble cedex.

### LES COURANTS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

De l'image au texte.

Relier l'image et le texte littéraire est l'objectif de D. Serre-Floersheim. Après avoir travaillé sur les genres littéraires, elle se consacre ici à l'Art moderne, de 1850 à 1930, en reliant histoire littéraire, histoire de l'art et histoire tout court.

Chacun des 12 chapitres constitue presque une séquence didactique. Deux œuvres emblématiques d'une époque sont étudiées – un texte et un tableau – suivies d'une synthèse sur le courant concerné ainsi que de « vagabondages » qui sont autant d'ouvertures.

Un travail à la fois riche et méthodique qui peut offrir des pistes intéressantes pour les collègues de lettres, d'histoire et d'arts plastiques.

Par Dominique Serre-Floersheim, 220 pages, C.r.d.p. de Grenoble, 120 F.

### L'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE EN LANGUE ALLEMANDE DANS LES SECTIONS EUROPÉENNES

Cet ouvrage a pour ambition d'apporter le bilan d'une première pratique d'un professeur dispensant l'histoire-géographie comme discipline non linguistique : il propose des pistes de réflexion méthodologique pour la conduite de la classe dans les sections de langue allemande ainsi que des fiches pratiques et des références documentaires.

Cette première publication répond ainsi au souci de promouvoir dans ces sections un



enseignement vivant de l'histoire-géographie en langue étrangère qui s'appuie sur des supports documentaires en allemand et qui conduit les élèves à participer activement à la construction de leur compétence linguistique.

Par Roland Klam, éditions C.r.d.p. Lorraine (diffusion C.n.d.p.), 85 F, 85 pages.

### LES ÎLES DE LA MER D'OUEST Approche historique des sociétés insulaires de l'Armor d'après le témoignage de la littérature régionale.

A boutissement de dix années de recherches à la charnière de plusieurs disciplines (histoire, géographie, sociologie, littérature), cet ouvrage couvre un champ historique vaste (de l'île en littérature de l'Antiquité (Homère, Platon) à l'époque contemporaine (Tournier, Le Clézio) et un champ géographique également vaste : tous les espaces insulaires du Massif armoricain non reliés au continent à marée basse.

Par Eric Auphan, 721 pages, illustrations en couleur, cartes et courbes démographiques, 435 F, Presses Universitaires du Septentrion, B.P. 199, 59654 Villeneuve-d'Ascq Cedex.

### AGRÉGATION INTERNE DE LETTRES

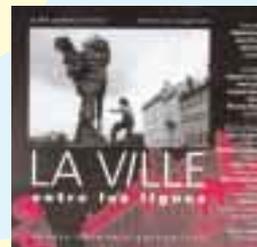
Annie Rouxel qui a déjà travaillé pour Adapt dans le fascicule sur la lecture méthodique vient de publier un livre d'aide à la préparation de l'agrégation interne de lettres modernes. Il contient l'analyse d'une bonne copie de didactique ainsi que six exemples de sujets traités à partir de groupements de textes : la lettre, la métaphore, la langue populaire dans le roman, le dialogue argumentatif, les incipits romanesques, le baroque. Travail utile pour les candidats mais aussi pour les enseignants de lycée qui trouveront là des problématiques intéressantes, des analyses très rigoureuses des notions utilisées, un souci de progression pédagogique et une mine d'idées pour le

traitement de ces thèmes avec leurs élèves. C'est d'ailleurs parce qu'il s'adresse à ce double public que le livre s'intitule *Séquences littéraires*. Par Annie Rouxel, Presses Universitaires de Rennes, 165 pages, 70 F.

### L'EUROPE ET LE MONDE DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Destiné à permettre aux élèves de comprendre l'essentiel sans négliger la foisonnante recherche actuelle, ce livre revient sur les causes de la guerre, présente le déroulement des combats de 1939 au tournant de 1942/43, dresse un tableau de l'Europe sous la domination nazie, des Collaborations et des Résistances, de l'extermination, des étapes de la victoire des Alliés jusqu'en Asie et dans le Pacifique. Enfin, le dernier chapitre est consacré à l'art de guerre. Par Joëlle Boyer Ben-Kemoun, éditions Ellipses, collection Le bac en tête, 95 pages, 32 F.

### LA VILLE ENTRE LES LIGNES



Écrire la ville, la regarder autrement, d'un œil presque innocent pour la rendre plus transparente », tel était le pari de l'atelier d'écriture du lycée Gabriel-Fauré d'Annecy, qui livre là les fécondes flâneries urbaines de ses jeunes auteurs.

Éditions Comp'act, 70 F, franco de port. Offre spéciale : 3 exemplaires 150 F.

Egalement un disque Chante-moi, chante-nous (musique et interprétation : Monique Tréhard) 70 F (3 disques : 150 F). A commander accompagné de votre règlement à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Gabriel-Fauré, 2, avenue du Rhône, B.P. 313, 74008 Annecy.

## DICTIONNAIRE FRANÇAIS/OCCITAN Languedocien central

**3** 2 000 entrées, soit plus de 370 000 équivalences, abou-tissement de sept ans de travail, cet ouvrage d'érudit qui comprend aussi un abrégé de grammaire et une foule d'autres informations est appelé à faire référence, tout en contribuant à la réhabilitation d'une langue riche et originale.

Par Christian Laux, 600 pages, format 15 × 21, 210 F, L.E.O. du Tarn, B.P. 6, 81700 Puy-laurens.

## UNE GRAMMAIRE NOUVELLE POUR LE DOMAINE VERBAL

**C**et ouvrage tente d'apporter, à tous les niveaux, des réponses précises aux questions qu'implique aujourd'hui l'approche énonciative de la grammaire de l'anglais.

Dans cette perspective, il propose les instruments d'analyse permettant de mettre en évidence la logique interne du système verbal anglais.

La progression adoptée facilite l'appropriation progressive des contenus au travers des activités proposées : documents analytiques questionnés, acquisitions évaluées à chaque étape, tableaux de synthèse, analyses linguistiques mettant en lumière les procédés d'écriture, étude des implications fonctionnelles pour l'interprétation des textes. Par Jacques Dijoux, C.r.d.p. des académies de la Guadeloupe, Guyane, Martinique, 110 F, Réseau C.r.d.p. (frais de port : 20 F).

## L'US A REÇU SCÈNES DE LECTURE

On le jeune lecteur en France dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

**Q**ue et comment lisait-on dans les années 1830 ? En cette période « jeune » où se confrontent ordre ancien et idées novatrices, où les principes des Lumières sur l'éducation entrent dans la réalité, la capacité à lire devient une valeur privilégiée et une partie

de la population peu alphabétisée vient à la lecture. Cet ouvrage étudie le rapport entre les aspects matériels de la lecture, comme la rareté du livre, et ses aspects subjectifs, que ce soit la représentation qu'en a fait la société ou l'analyse qu'en fait le lecteur lui-même, dans tous les milieux culturels et sociaux.

Liste des lectures, inventaire des bibliothèques particulières, mais surtout récits de lecture : c'est à partir de ce corpus que Daniel Gestin retrace une évolution de la lecture qui va d'un acte collectif souvent oralisé au geste silencieux d'un moi qui se cherche et s'affirme, se découvre et découvre le monde. Il fait, en conclusion, le lien avec notre époque où l'abondance du livre pose des problèmes bien différents (que lire, comment choisir ?) mais aussi, bien qu'en des termes autres, toujours celui du « comment lire ? ».

Par Daniel Gestin, Presses Universitaires de Rennes, 90 F.

## À L'ÉCOLE AU JAPON

**C**et ouvrage décrit de l'intérieur et minutieusement le système éducatif japonais, du jardin d'enfants au lycée.

Un rappel historique précède une série de chapitres qui analysent les réponses données par les autorités japonaises aux missions assignées à l'école : transmettre des contenus, inculquer des valeurs culturelles et sélectionner équitablement les élites. Le panorama est complet, de l'analyse des instructions officielles aux contenus par discipline et aux démarches pédagogiques. L'insertion de l'école dans la vie sociale en général est également bien mise en valeur tout au long de la scolarité et l'auteur décrit avec précision le système des concours et ce qu'elle appelle l'industrie parascolaire. Les problèmes que rencontre l'école font l'objet d'un chapitre à part. Il manque certainement une étude comparative, même succincte, avec d'autres systèmes scolaires, en particulier ceux dont le Japon s'est largement inspiré : chronologiquement français, allemand et américain.

Mais la réflexion actuelle sur le système éducatif français ne manquera pas d'être nourrie de la lecture de cet ouvrage. Par A. Vercoutter, P.u.f. (Pédagogie d'aujourd'hui), 108 F.

## JEUNES TÉLÉSPECTATEURS, FUTURS CITOYENS

Education aux médias et apprentissage de la citoyenneté : un défi pour l'école.

**L**a télévision est aujourd'hui pour les jeunes au cœur du mode d'appréhension du monde. Quels sont les enjeux civiques et la responsabilité de l'école par rapport à cette pratique culturelle dominante ? Cet ouvrage, lieu d'échanges entre les expériences des enseignants dans leurs classes et plusieurs acteurs du paysage télévisuel (C.s.a.), est né d'une rencontre et d'un certain nombre de débats.

A partir du constat d'évidence que le petit écran est à la fois un miroir et un acteur de la vie en société, de ses représentations, de ses débats, il témoigne du fait que les enseignants peuvent et doivent prendre en compte la télévision dans leurs pratiques pédagogiques, car laisser les jeunes seuls avec les émotions et les clichés des images télévisées, c'est renoncer à l'une des responsabilités majeures de l'éducation d'aujourd'hui. Travailler avec et sur la télévision est bien un enjeu de démocratie.

Collection Les Cahiers de Téléscope, C.n.d.p., 192 pages, 60 F.

## AVENIRS ET AVANT-GARDES EN FRANCE XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> SIÈCLES

Hommage à Madeleine Rebérioux

**H**istorienne, professeur honoraire à l'Université de Paris VIII Saint-Denis, dont elle fut, à Vincennes, une des fondatrices et animatrices à partir de 1968, présidente de la Société d'études jaurésiennes, Madeleine Rebérioux a consacré une bonne partie de son œuvre historique à la pensée et à l'action de Jean Jaurès et a inspiré une partie importante des tra-

vaux d'histoire sociale et d'histoire du mouvement ouvrier. Vice-présidente du Musée d'Orsay de 1981 à 1987, elle a contribué à la réalisation de cette grande entreprise, en même temps qu'elle se passionnait pour l'histoire culturelle, cherchant à mettre en évidence les liens et les similitudes qu'on pouvait déceler entre les avant-gardes artistiques et intellectuelles et les avant-gardes politiques, associatives et syndicales. Militante syndicale, elle a voulu aussi par ses travaux, ou par ses interventions, apporter son soutien aux mouvements sociaux et aux organisations qui les animent. Elle poursuit à la Ligue des Droits de l'Homme, dont elle fut la présidente de 91 à 95, un combat commencé au moment de la guerre d'Algérie.

Les auteurs de cet ouvrage, collègues, amis et élèves de Madeleine Rebérioux, de diverses générations et d'horizons différents, se sont efforcés de suivre les pistes qu'elle a ouvertes, et de donner une idée de la variété et de la fécondité de ses recherches et de ses engagements dans un livre soutenu par un projet véritable, celui d'approcher les hommes et les femmes, les mouvements et les idées qui ont contribué à faire évoluer le monde contemporain vers plus d'humanité et de justice.

**Au sommaire :**

**I – Madeleine Rebérioux,** historienne et citoyenne. *Notes pour un portrait*, par Pierre Vidal-Naquet, *Travailler sur les femmes à Vincennes dans les années 70*, par Béatrice Slama.

**II – Femmes et mouvements de femmes** avec notamment *Les femmes dans l'histoire ou la représentativité en question* par Michèle Riot-Sarcey et *Les femmes dans l'enseignement supérieur de 1946 à 1992 : dynamique et freins d'une présence*, par Christophe Charle.

**III – Le travail de la culture.** Entre autres : *Paris 1900 : comment la culture construit l'espace*, *Comment la jazz est-il devenu un art ?*

**IV – L'enjeu du travail.**

**V – Socialisme et internationalisme, nations et guerre.**

**VI – Engagements politiques, choix éthiques.** De Jaurès à l'après-mai 68. *Introduction* par Vincent Duclert, *Rémi Fabre*, *Patrick Fridenson*. 448 pages, 210 F, éditions La Découverte et Syros.

## PÉRISCOPE

**L**e dernier numéro (74) de cette revue est particulièrement intéressant, consacré à la laïcité avec un historique de cette notion.

Disponible aux éditions P.e.m.f., 06376 Mouans-Sartoux Cedex, 67 F.

## FROM ÂGE BLEU

**«** Si nous voulions, rien ne nous serait impossible, puisque le plus pauvre, le plus dénué d'entre nous a le pouvoir de nous remettre, de ses mains appliquées et de ses yeux



confiants, un trésor inestimable, ses rêves et sa réalité tout nus que la plate raison et la haine de l'homme gagnant parviennent parfois à déflorer, mais jamais à détruire. » En écrivant ces mots, Paul Eluard ne cherchait pas seulement à converser avec les poètes, il voulait aussi dire son éblouissement des paroles célèbres ou obscures, inconnues ou glorieuses mais dont chacun rayonne lorsqu'il emprunte les chemins de la poésie.

Alain Bérout, poète, fait partie de ces voix humaines qu'on aime à entendre car elles disent combien la liberté féconde le néant et lui donne une âme. Par Alain Bérout, éditions Arcam, 70 F. *A commander à A. Bérout, La Galochère, 38880 Autrans.*

LOCATIONS

Tarifs 1998 :

- 58 F la ligne (T.t.c.) pour les adhérents et abonnés (joindre la bande d'envoi de l'U.s.)
  - 89 F la ligne (T.t.c.) pour les autres annonceurs.
- Pour mémoire, chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles. Joindre le règlement à votre annonce.

Arcachon, l. part. villas, 4/6 pers, juil. à sept., plage 5 mn, 2 800 à 3 200 F p./sem. Tél. : 05 56 83 13 37.

Beaumes-de-Venise, mais. jard. 1 500 F/sem. Tél. : 01 46 33 80 25.

St-Martin, Caraïbes, coll. loue villa sur plage, juil., août. Tél.-Fax : 05 90 29 19 29.

Coll. échange maison campagne sud Ardèche, 15 j. été contre logement prox. mer. Tél. : 04 75 33 35 80. (66) Canet pge. F2, 2 200 F/s. Tél. : 04 68 61 05 59.

(66) Ft-Romeu, chalet, 1 700 F/s. Tél. : 04 68 61 05 59.

Loue (66) Port-Vendres, T2, 4 pers, tt conf., gde terrass., prox. plage, commerces, 1/7 au 17/7 ou 14/8 au 31/8, 4 000 F le séjour. Rens. et doc. Tél. : 04 90 09 62 45.

(64) Ciboure, St-Jean-de-Luz, mais. 4 pers. + 1 bébé. Jard. calme, conf., park., 10 mn à pied plage, prox. golf. Tél. : 05 59 47 31 18, h.r.

Collège loue proximité Perpignan, été 99, belle maison 4/6 pers, tte équip., standing gdes terrasses, barbecue, garage. Tél. : 04 68 20 94 74.

Loue F2 meublé, cuisine équipée, Paris 14<sup>e</sup>, 3 600 F.c.c. Tél. : 02 47 66 47 65.

(34) prox. Montpellier, loue maison + jard. août : 5 500 F, 3/4 pers. Tél. : 04 67 86 32 04, soir.

Marrakech, villa 4 pers., juillet, août, 2 300 F/s. Tél. : 00 212 443 44 83.

Loue apt ile Oléron, 1<sup>er</sup> ét. ds mais. anc. séj. ch. w.c., s.d.b., cuis., cft, 4/5 p., 1 km<sup>2</sup> + belle plage. Tél. : 01 48 75 29 81 ou 05 46 76 61 48, soir

Prof. loue Tahiti, 5 mn Papeete, maison 3 ch. piscine vue Moorea, juillet-15.08 2000 F/semaine. Tél./Fax : 00689 45 63 32.

(74), Loue Grand-Bornand, stud.-cab. 6 p., sud. Tél. : 02 40 70 32 10.

Loue Espagne près Alicante, bord mer, 3 pcs. Tél. : 04 67 77 50 50.

Paris 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, loue studios et 2 pièces entièrement meublés et équipés, tél., tv., linge, à partir de 1 600 F par semaine. Tél. : 01 30 43 73 92.

(06) coll. loue grd stud. centre Golf Juan, tt cft, park. Tél. : 04 93 63 57 90, soir.

(30) Grau-du-Roi, P2, 4 p. à la quinz., vue mer. Tél. : 04 66 39 11 87.

(22), Côte de Granit rose, coll. loue Lannion, mais. jard., 4-6 p., 10 mn plages, juil.-août. 2 500 F/s. Tél. : 02 96 48 33 05.

Auvergne, Coltines, gîtes com., tennis, pisc., anim., p. à ch. Tél. : 04 71 73 23 17-21 35.

St-Gervais, gd F2, face Mt-Blanc, ds chalet ind. 4/5 pers. 1 800 F/s., 2 200 F/s. dégr. 15 juillet-15 août. Tél. : 04 78 22 28 12, soir.

(04) Sud, Lubéron, gîte, 4 p. conf. calme, 1 400 F/sem. Tél. : 04 92 76 64 43.

Arles, 2 pers. : 1 300 F, 4 pers. : 1 700 F/sem. Tél. : 04 90 98 00 43 ou 06 80 14 52 56.

Loue centre Nice, 100 m de la mer, maison 3 chambres, idéal 5 personnes. Grande terrasse, calme, soleil, 3 200 F/semaine. Libre du 1 au 29 août. Tél. : 04 93 87 52 64.

Loue F2 Paris-Gobelins, du 1/6 au 30/9, 1 800 F/sem. Tél. : 02 38 93 01 75.

St-Cyprien, plage, loue F3, juil.-août. Tél. : 04 71 78 22 71.

Nice, loue bel appart. 6 pers., 2 ch. gd salon + mat. enf. bb. Garage à part. 2 000 F/sem. Tél. : 04 93 05 81 21, 04 93 05 88 57.

Cannes, gd F4, cft, 15 mn mer, 4 pers, jardin, calme, sud, com. Tél. : 06 87 43 52 45.

Ile d'Yeu, loue maison charme 2 chambres, séjour, confort 6 p., juin à sept. Tél. : 01 42 96 34 61.

(88) Gérardmer, F2, tt cft. Tél. : 03 83 75 26 44.

Loue stud. tt conf., résid. stand, 2/4 prs, 43 m<sup>2</sup>, gd balc. vue rade Toulon. Prox. plages, 2 500 F/sem. Park. privé. Rens. Tél. : 04 90 23 51 31. Fax : 04 90 23 52 19.

Loue Rosas (Espagne) maisonnettes 5 pers, gde terrasse, jard. barbecue, pisc. de lotissement privée, prox. plage, com., loisirs, juil., août, 3 000 F/sem., 5 800 F/quinz. 11 000 F/mois. Juin et sept. 2200 F/sem. Tél. : 05 61 81 20 74.

Col. loue Villard-de-Lans, st. été/hiv. F3. Tél. : 04 75 03 20 28.

Vienne, Autriche, coll. loue 2 appts tt cft, prox. cent., 2/4 pers. Tél.-Fax : 00431 9132473 ou 9132465.

L. F4, 6/7 pers. Paris 17<sup>e</sup>, 6 au 27 août, 2 400 F/semaine. Tél. : 01 46 27 58 73, le soir.

Loue Lot, belle mais. de caract., jard., 15 mn Dordogne, plage 5 à 6 pers, juin à sept. Tél. : 01 47 80 72 36.

Bretagne, Trégor, loc. mais., 5 p., sept. cft, 2 km mer, 2 300 F/s. Tél. : 02 96 21 45 68.

Aur, Alp.-Huez, st. 4 p., vue, sol., nbx act. 1 250 F/s. Tél. : 04 76 56 82 84.

Visitez Paris, juil.-août, F2, 3/4 pers, 1 500 F/sem. Tél. : 01 48 83 25 27.

Vendée, coll. loue quinz., 4 400 F du 3.7 au 28.8, vaste mais. camp. ds gd jardin clos. 25 km plages et La Rochelle. Tél. : 02 51 69 12 11.

(64) Biarritz, loue juin à sept. T1 2 pers, tt cft, 5 mn plages, ts comm. parking. Tél. : 05 59 22 38 92.

(91) St-Germain-les-Corbeil, F2 duplex meublé, 37 m<sup>2</sup>, stand., park., jard., libre 01.07.99. 3 300 F/m. c.c. Tél. : 01 69 89 02 79.

Biarritz tt conf. près plages, F2 3 500 F/qz. Tél. : 05 59 23 10 71. F3 + jard. 4 000 F/qz. Tél. : 05 59 23 38 48.

Puy-St-Vincent 1 600, près Briançon, loc. F2, cadre exceptionnel. Tél. : 01 69 07 37 41.

Chalet, 5 pers, près Font-Romeu, toutes saisons. Tél. : 05 61 74 32 99.

(19) Loue maison, juillet. Tél. : 05 55 85 56 00.

(22) Bretagne, Dinan, loue villa 5/6 pers. Tél. : 02 98 75 04 71.

Prof. hist. préparant thèse éch. logt an. scol. 99/2000 : Béziers, gde villa 7 p jdn tranq. (poss. meublé), contre 4 p. Paris ou banl. R.e.r. (ou rech. loc.). Tél. : 04 67 31 76 11.

(04) Pra-Loup 1 500 près Barcelonnette, col. loue duplex conf. tv. 6 pers. août sem. 1 700 F t.t.c., 2 sem. 2 100. Tél. : 04 94 24 46, soir.

(29) Loue été près Roscoff, plage 5 km, campagne, 4/5 pers, 1 750 F/sem. Tél. : 02 98 61 55 30.

Loue les Sables-d'Olonne, st. 4 pers. 2 000 F/sem. Tél. : 01 64 99 60 47.

(03) Auvergne, prox. forêt de Tronçais, loue gîte tt confort ds ferme rénovée, 6 pers, 1 800 F/sem. sauf juil./août : 2 000 F/sem. Tél. : 04 70 67 53 05 ou Fax : 04 70 67 55 55.

Loue Paris 5<sup>e</sup> face Jussieu, petit studio, s.b., kitchenette, 2 900 F/mois, charges comprises. Tél. : 02 47 30 00 82 ou 01 45 86 64 45.

(24) Périgueux, loue maison F3, été : 1 500 F/sem. Tél. : 05 53 53 95 96.

Lot, Figeac, mais. camp. 4 pers, confort, calme, espace. 2 000 F/sem. Tél. : 05 63 20 28 51/05 65 40 00 33.

(05) Vallouise l. pour 4 pers, chalet ds pinède. Tél. : 04 94 36 12 57.

Corse, 1/2 h mer, loue maison, 8 p., tt confort, juillet, quinz. ou + 8 000 F. Tél. : 04 91 66 50 93 (20 h).

Loue La Rochelle, vieux port, st. 2/3 p. Tél. : 05 46 91 57 34, après 20 h.

Biarritz plage, port vieux, coll. loue beau F2, 4-5 pers, vue mer. 2 500 à 3 500 F/sem. Tél. : 05 58 76 40 87.

Guadeloupe, Ste-Anne, juillet-août, loue maison 180 m<sup>2</sup>, 10 pers, jardin arboré, 2 200 F/s. Possibilité échange sur 1 mois dans région Sud-Ouest. Tél. : 00 590 470716.

Loue F2 Avignon, été, proche centre 3/4 pers. 1 700 F/sem. Tél. : 04 90 86 11 35.

A louer, Alicante, Espagne, F3, calme, piscine, 4 couchages, mer 300 m, 16-31 août, 3 500 F. Tél. : 01 43 21 46 60.

La Baule, appt 3 p., prt mer, 6<sup>e</sup> ét. tt conf. 3 000 F/sem. Tél. : 02 43 92 72 50.

(30) Coll. loue Grau-du-Roi, 6 pers, 2 p., confort, 50 m<sup>2</sup> sur mer. 24.7-29.8. Tél. : 04 66 67 88 69, h.r.

Océan, 300 m, loue ms cft, 3/4 p. Jardin, juillet. Tél. : 05 43 35 97 56.

Algarve, Portugal, appart. équipé 2/3 pers, bord de mer. Tél. : 05 61 74 27 37.

Guadeloupe, Petit-Bourg, loue à la sem., studio meublé, climatisé, avec terrasse, tt confort. Tél. : 05 90 95 11 93 ou 05 90 83 21 58.

(30) Mons, villa 6 pers., mer 1 heure prox. Nîmes, Uzès, Avignon, Alès, sem. 1 300 F. Mois. 6, 7, 9. Tél. : 04 66 83 70 26.

Loue 15 juillet-15 août petite villa Nice nord, 5 000 F par quinzaine. Tél. : 04 93 84 14 58.

Loue maison hameau breton, T5, août, grand jardin, 10 mn plage. Vue Ria d'Etel. Très calme. Tél. : 02 97 24 53 74.

Fréjus, coll. loue villa 4-5 pers. Juil.-août 3 000 F/sem. Tél. : 04 94 44 46 55.

Nice, loue F3, 60 m<sup>2</sup>, v. mer, 10' plage à pied, juil./août. 2 000 F/s. Tél. : 04 93 24 80 84.

Grenoble, centre histor., 4 p., tt cft, 1 500 F/s. Tél. : 04 76 80 95 78.

Loue Corse, studio 3 pers gde terrasse ds parc privé donnant sur gde plage sable. Tél. : 01 43 02 14 87-01 43 58 20 59.

Hossegor (Landes) 50 m océan, 400 m lac, maison 6 pers., tt cft, jardin calme. Print-été. Tél. : 04 42 92 65 02 (soir).

10 mn Cannes, loc. mais. tt cft, rés. gard. park., jar., pisc., ten., pinède. id. fam. 2 500 F/s. Tél. : 05 63 59 53 66.

Finistère sud, maison pêcheur, 3 p. tt conf., jardin, calme, face port, 1 mn plage, juin à sept. Tél. : 01 30 76 79 06.

(05) Queyras, appt chalet, soleil, conf. 15 j. 3 000 F. Tél. : 04 90 53 25 37.

Vence (St-Paul) F2, mois-quinz. Tél. : 03 29 50 51 37.

(34) loue août maison F3 gde cour, gar., calme 20 km mer (Valras), montagne (Caroux), 4 500 F. Tél. : 04 67 93 64 58.

Vendée, Port-Bourgenay, 10 km sud Sables-d'Olonne, dans villa, 4-5 pers, séjour, cuis. amér., lave-linge, 2 ch. avec cbt toil., s.d.b. + w.c. ind., prox. com., mer, port, golf, plage, juillet 2 800 F/sem. Tél. : 02 28 01 49 96 ou 01 47 31 01 39.



*... jusqu'au bout du monde,  
des pentes de l'Atlas marocain  
aux hautes vallées du Ladakh-Zanzkar,  
du chemin de l'Inca au Pérou  
aux villages troglodytes de Cappadoce,  
des falaises du pays dogon aux villages  
des collines népalaises, des volcans équato-  
riens aux immensités de l'Asie centrale...*

54, rue de Dunkerque, 75009 Paris  
Tél. : 01 42 85 13 93 • Fax : 01 45 26 32 85  
3615 ZIG ZAG VOYAGE  
E-mail : caravanzigzag@compuserve.com  
Site Web : http://zig-zag.tm.fr

A.T.I.V.T. n° 77082

# Voyages scolaires au Canada

- *Tour opérateur québécois composé d'enseignant(e)s.*
- *Rencontre dans votre école sur demande.*
- *Garantissons tarif le plus bas.*

**ÉTÉ 99**

Séjours immersion en famille (enseignants voyagez gratuitement).

**ANNÉE SCOLAIRE 99/2000**

Séjour immersion en famille.

Séjour anglophone.

Été indien août 99.

Voyage professionnel.

**A partir de 1 950 F.**

SCT Tourisme étudiants. 135, Cote-Bellevue, CP 51  
Pointe au Pic, QUÉBEC GOT - IMO  
Tél./Fax : 1 418 665 47 66  
e-mail aylmer@cite.net

Loue villa F3 50 m<sup>2</sup>, Ste-Marie (66), dans résidence, piscine, parking individuel, 300 m mer, libre jusqu'à 16.07. 2 500 F/sem. 4 500 pour 15 j. Tél. : 01 39 21 90 62.

Loue Clapiers, 8 km N. Montpellier, maison tt conf., 4 ch., terrain arboré, 1.6 à 31.8 sauf 18.7 à 3.8 1 500 F/s. Tél. : 04 67 59 10 86 ou 03 81 49 09 55.

Ile d'Oléron, coll. loue 100 m mer, maison tt conf., 6 pers, jardin. Tél. : 03 83 41 22 33, 20 h.

Tahiti, coll. loue maison 3 ch., 10 juillet au 15 août. Tél.-Fax : 00 689 43 56 80.

Serre-Che 1400, loue rez-de-ch., chalet sud, terrasse, 4 pers. Calme. Tél. : 01 48 48 67 74.

Ch. Marseille, loc. rentrée 99, même courte durée. Rive B.p. 403. Tahiti. Fax : 689 42 76 73.

Loue Briançon studio 40 m<sup>2</sup>, 2/3 pers, été 3 000 F quinz. Tél. : 04 92 20 11 75.

Loue Briançon maison. 110 m<sup>2</sup> 6/7 pers, 2 500 F, été 3 000 F. Tél. : 04 92 20 11 75.

Portugal, bord de mer, golf loue maison particulière dans village de pêcheurs typique. Tél. : 05 53 40 92 01.

La Ciotat, stud. 10<sup>e</sup> plages, vue mer, 2 000/2 500/sem. Tél. : 04 90 09 51 48.

Haute-Garonne, gîte, indépend. 2 pers, ds bois, gd, calme, 500 à 750 F/sem. Tél. : 05 61 82 47 98.

Toscane, maison. Tél. : 02 48 77 01 71.

Corse, 50 m plage, stud. 2/4 pers. Tél. : 04 95 30 33 65.

Ht-Jura, 2 pers, calme, ttes saisons. Tél. : 03 84 33 31 91.

(64) col. l. mais. prox. Laruns. Tél. : 04 94 77 14 30.

(34) parc Ht-Languedoc, St-Pons, mais, jard. forêt, lac, calme. Tél. : 04 67 84 82 91.

Aix-en-Pce, stud. meub. standing, juin à août. Tél. : 04 42 44 51 15.

St-Jean-Luz, pt appt 4 pers, calme, 30 m plage. 300 m ctre. Tél. : 05 58 46 25 05.

Cévennes, appt 50 m<sup>2</sup>, conf. ds mas caractère, entrée, jardin privés, baignade, calme, 4/5 per. Avril à oct. Tél. : 04 66 61 17 46.

Paris, pl. Nation, loue studio meubl. 2 500 c.c. Tél. : 01 43 45 19 15.

(66), coll. loue Cabestany, près mer, F3 jardin, juil.-août. Tél. : 04 68 66 52 52, 06 09 55 90 79.

Briançon, F3. Tél. : 04 42 21 67 88.

Corse, 50 m plage, stud. 2/4 pers. Tél. : 04 95 30 33 65.

Ht-Jura, 2 pers, calme, ttes saisons. Tél. : 03 84 33 31 91.

Prox. Toulon, pds ds l'eau gd T3, 4/6 pers. Tél. : 04 94 07 74 62.

Loue appts ds mais. restaurée en Toscane. Tél. : 05 49 05 85 62.

(83) Carqueiranne, studio, calme, 10<sup>e</sup> mer, 4 pers. 1 500 F/sem. Tél. : 04 66 49 29 77.

Coll. loue 2 F3, Espagne, Sitges (Barcelone) et Torrevieja (Alicante), bord mer. Tél. : 01 30 74 27 22.

Gîte de France à Flavigny, beau village médiéval de Bourgogne : silence, confort, panorama, 4 pers. 1 700 F/sem. Tél. : 03 80 96 20 59.

Andalousie, à louer, appts pt village, bd de mer, 4-6 pers., piscine privée, disp. tt l'année. Tél. : 01 30 82 24 19.

Prague centre, coll. loue ses 4 appts, sem. Tél. : 01 60 72 62 48, soir. Jolie fermette tt conf., 4 000/quinz., 100 km sud de Prague. Tél. : 01 60 72 62 48, soir.

Vendée loue moulin tt cft 4 ch. ttes périodes. Tél. : 02 51 51 46 00.

Sud Ardèche, gde maison, rivière, balades, été. Tél. : 05 46 67 10 81.

La Rochelle, août, gde maison, gd jardin à côté parc, plage, port. Tél. : 05 46 67 10 81.

Ile de Ré, juin, juillet, gde mais., jardin, conf. Tél. : 05 46 67 10 81.

(06) Grasse, loue loft, 2/4 pers, parc, vue mer, 1 600 F/sem. été 99. Tél. : 04 93 36 45 51.

Mer, Carnoux-Cassis, 1<sup>er</sup> ét. villa 4/5 pers., vac. été, jardin, 4 000 F/s., 12 000 F/mois. Tél. : 04 42 73 49 44.

Danemark, près des plages, loue confortables chalets sur la Riviera danoise. Tél. : 05 53 40 92 00.

Prox. Toulon pd ds l'eau, gd T3 4/6 pers. Tél. : 04 94 07 74 62.

Ht-Jura, 2 pers, calme, ttes saisons. Tél. : 03 84 33 31 91.

Corse, 50 m plage, stud. 2/4 pers. Tél. : 04 95 30 33 65.

(04) Chabanon-Solommet, petite station (1500-2000) • Loue chalet 6-7 pers., à partir de 1 800 F/s. en juillet. Tél. : 04 92 35 06 50. • Loue studios 4 et 7 pers. à partir de 950 F/s., 1 600 F/quinz. Tél. : 04 92 35 19 26.

## IMMOBILIER

(11) Gruissan, vds duplex, 56 m<sup>2</sup> + loggia, 2 w.c., combles, balc., asc., park., port, plage. 29 U. Tél. : 05 56 83 13 37.

Presqu'île Guérandaise, ds village de paludiers, vds terr. const. 660 m<sup>2</sup>, vue mer. Tél. : 05 49 51 87 96.

(92), Châtillon appt 2 pièces, 45 m<sup>2</sup> + balcon, 4<sup>e</sup> ét., chauff. collectif, cave, très clair et ensoleillé, état impeccable, 480 000 F. Tél. : 01 47 35 62 65.

(41) Blois, sud, mais. style Val de Loire, 140 m<sup>2</sup> exc. état parc 2 000 m<sup>2</sup>, s-sol, 96 m<sup>2</sup>, chauff. gaz urbain (re-setel), comb. aménagés, 20 m<sup>2</sup>, pres-tat. de qualité 155 U. Vendu séparé terr. atten. clos arbor. 6 175 m<sup>2</sup> dont 1 700 m<sup>2</sup> constr. eau, gaz élec., tél., égout, 42 U. Tél. : 01 45 25 94 72 + 02 54 70 41 36 + 06 83 65 88 01.

(93) Villepinte, appt 4 p., 94 m<sup>2</sup>, SSO s./jardins + parc. 2 tennis, 2<sup>e</sup> ét. terrasse 32 m<sup>2</sup>, garage, prox. écol., collg. lyc. 580 000 F. Bur. : 01 49 92 63 31. Dom. : 01 43 83 85 45.

Ile d'Oléron, vds maison pêcheur, restaurée, en U avec cour, puits village, arceau, 150 m<sup>2</sup> habitables. 85 U. Tél. : 05 46 04 89 73. <http://perso.wanadoo.fr/patrice.mazurek/gilbert>

## LOISIRS

Stages poterie héberg./place Lucante, 12370 Combret. Tél. : 05 65 99 60 55. [www.alef.org](http://www.alef.org) poterie-de-Lucante.

Echangez votre logement en confiance entre collègues du monde entier  
**Echanges enseignants**  
6, av. des Lilas, 64000 Pau.  
Tél. : 05 59 02 30 30  
[www.Internest.org](http://www.Internest.org)  
E-mail : nest@internest.org

La Corse sur voilier de 14 m. Av. coll. skipper, amb. sympa. 2 800 F/sem./pers. t.c. Tél. : 01 93 24 88 98, 20 h.

Stage théâtre été 99, août, 7<sup>e</sup> année. Tél. : 04 93 97 88 64.

Coll. possède voilier cherche co-équipière débrouill., b. santé, pour croisière Antilles, départ de Guadeloupe vers le 12 juil. J.-François. Tél.-Fax : 05 90 88 55 98.

Trek, Maroc, coll. Tél. : 04 91 64 52 14.

En Cévennes, stages peinture, dessin aquarelle, Scotti, 30530 Chamborigaud. Tél. : 04 66 61 42 82.

Irlande séj. ling. ados adult. BnS. Tél. : 04 73 93 77 32-Fax : 04 73 93 96 26.

Peinture et calligraphie chinoises, aquarelle, pastel, huile, dessin, en belle Bourgogne : 1 980 F/sem. avec hébg. La Licorne Bleue. 21150 Flavigny. Tél. : 03 80 96 20 59.

Iles, lacs et canaux hollandais sur voilier conf. 26 m, ports pitt, musées, vélo, 3 360 F/sem. t.c. Ind. ou cabine dbl. Tél. : 05 59 68 93 43.

La Hollande à vélo, 25-55 km/jr avec péniche/balai comme hôtel, conf. 2 880 F/sem. t.c. Inscr. ind. ou cabine dbl. Tél. : 05 59 68 93 43.

Voil. 12 m emb. équ. scol./we. Iles Porq. Corse, Sardaigne, Tunisie. 1 800 F/sem. Tél. : 04 42 08 36 08, ap. 20 h.

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1<sup>er</sup> prix 7 000 F. Livraison et SAV, ds tte la France, Beschstein, Baldwin, Feurich, Rameau... Ets Bion, 4, imp. du Moulin, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

### CHAMPAGNE CHARPENTIER

Fils collègue, propose brut mil., rue des Ecoles, 02310 Charly-sur-Marne, 1 heure de Paris. Tél. : 03 23 82 10 72  
**TARIF E.N.**

## Été - Automne 99

**SÉJOUR AU CANADA  
AUTONOME EN VOITURE**

*Découvrez le Québec en voiture,  
entre amis ou en famille.*

9 jours ..... 1 950 F

14 jours ..... 2 650 F

*Prix incluant : voiture, hébergement, petits déjeuners, visites, taxes et services.*

**Spécial adhérents SNES  
Réservez avant le 31 mai  
et économisez 200 F/pers.**

Enfant (max. 2) : 300 F/enfant

SCT Tourisme étudiants. 135, Côte-Bellevue, CP 51  
Pointe au Pic, QUÉBEC GOT - IMO  
Tél./Fax : 1 418 665 47 66  
e-mail aylmer@cite.net